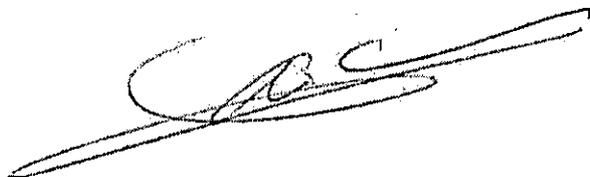


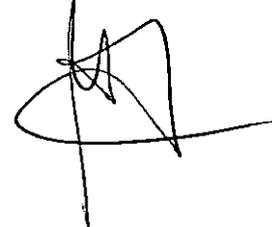
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
DE FRANCHE-COMTE
11 avenue E. Cusenier 25 084 BESANCON cedex

RAPPORT FINANCIER 2022

*Directeur Général
M. Galland*



*Copie certifiée
conforme à l'original
14/04/2023*



FRANCHE-COMTÉ
banque & assurances

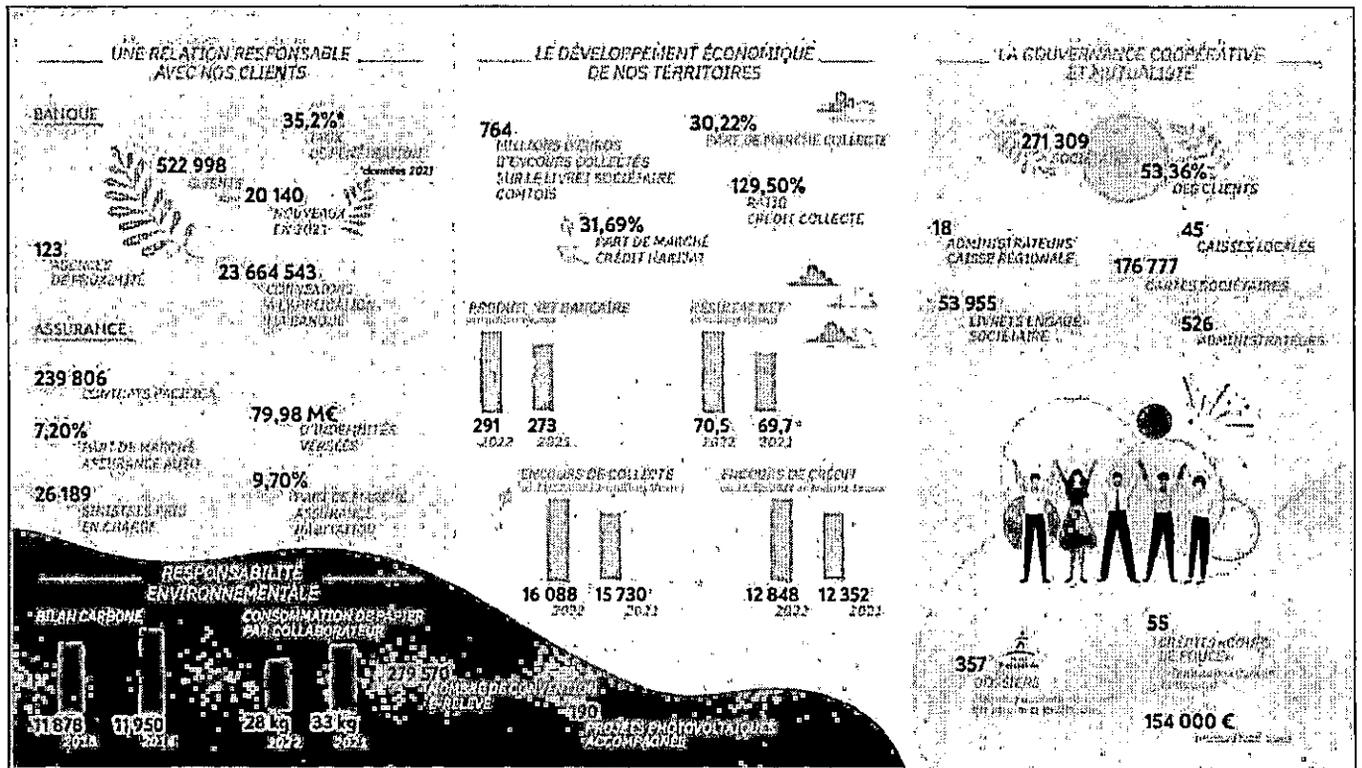
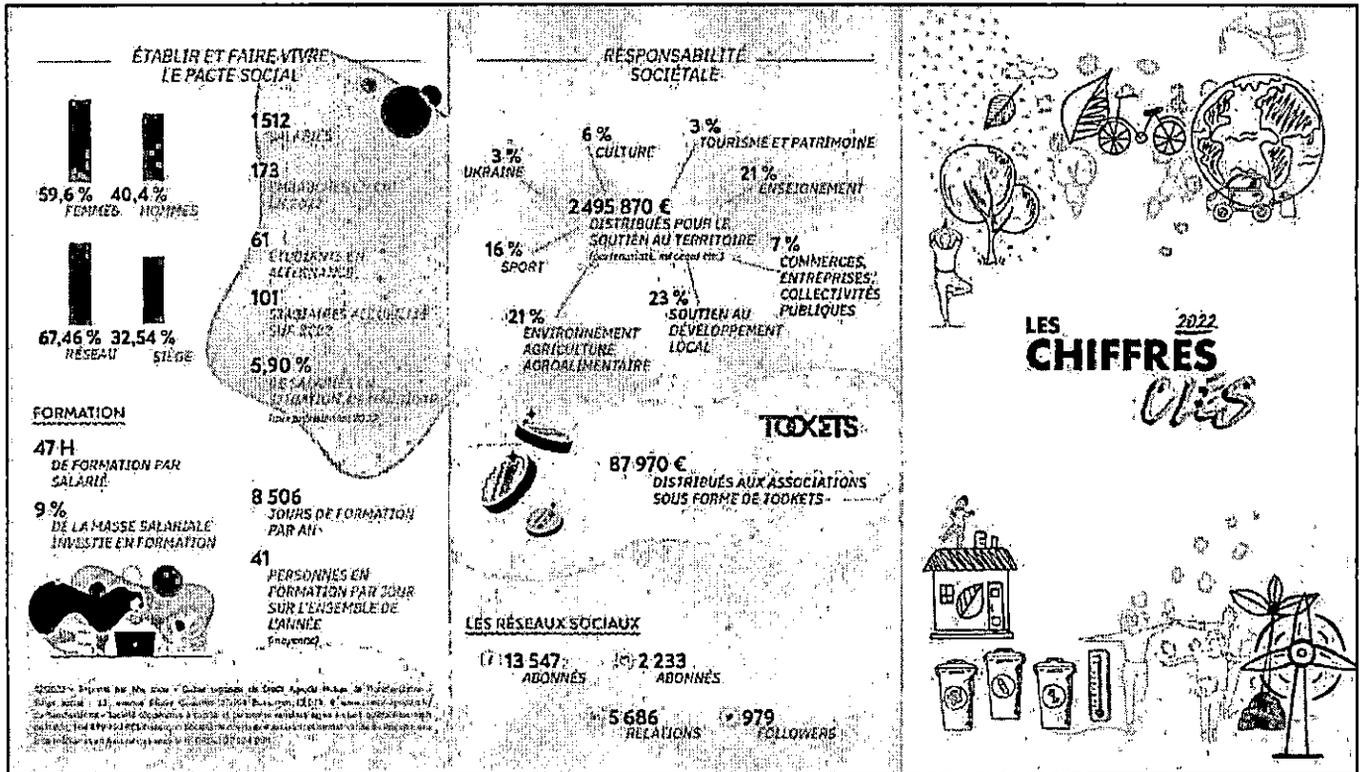
Sommaire du Rapport Financier

1.	Présentation de la Caisse régionale.....	4
2.	Informations Economiques, sociales et environnementales.....	5
3.	Gouvernement d'entreprise	10
4.	Examen de la situation Financière et du résultat N.....	10
4.1	La situation économique	10
4.1.1	Environnement Economique et financier global	10
4.1.2	Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	15
4.1.3	Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice	16
4.1.4	Les faits marquants	18
4.2	Analyse des comptes consolidés.....	20
4.2.1	Organigramme du groupe crédit agricole	20
4.2.2	Présentation du groupe de la Caisse Régionale.....	21
4.2.3	Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale.....	22
4.2.4	Résultat consolidé	23
4.2.5	Bilan consolidé et variations des capitaux propres	24
4.2.6	Activité et résultat des filiales.....	26
4.3	Analyse des comptes individuels.....	26
4.3.1	Résultat financier sur base individuelle	26
4.3.2	Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle.....	28
4.3.3	Hors Bilan sur base individuelle.....	29
4.4	Capital social et sa rémunération	30
4.4.1	Les parts sociales	30
4.4.2	Les Certificats coopératifs d'associé.....	31
4.4.3	Les Certificats coopératifs d'investissement.....	31
4.5	Autres filiales et participations	31
4.5.1	Filiales non consolidées.....	31
4.5.2	Participations.....	32
4.6	Tableau des cinq derniers exercices.....	34
4.7	Evénements postérieurs à la clôture.....	34
4.8	Informations diverses	34
4.8.1	Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière.....	34
4.8.2	Informations sur les délais de paiement.....	34
4.8.3	Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale	35
4.8.4	Informations relatives aux comptes inactifs	35
4.8.5	Charges non fiscalement déductibles	35
4.8.6	Rémunération des dirigeants.....	35

4.8.7 Liste des mandats des mandataires sociaux	36
4.8.8 Information sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique	36
4.8.9 Activités en matière de recherche et développement	36
4.8.10 Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes	36
4.8.11 Calendrier des publications des résultats	36
5. Facteurs de risques et informations prudentielles.....	37
5.1 Informations prudentielles.....	37
5.2 Facteurs de risques	37
5.3 Gestion des risques	53
6. Comptes consolidés.....	96
7. Etats financiers individuels.....	96
8. Informations générales	96
9. Attestation du responsable de l'information financière.....	96
GLOSSAIRE	97

Rapport financier 2022 provisoire

1. Présentation de la Caisse régionale



2. Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)



Rapport du professionnel de l'expertise-comptable désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté
11, Av. Elisée Cusenier
25 804 Besançon Cedex

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable désigné organisme tiers indépendant de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté (ci-après « l'entité »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n°3-1862 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable immatriculée au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 450 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 005 483. TVA n° FR 76 672 005 483. SIRET 672 005 483 00012. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation des dites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et normes professionnelles applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, aux normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicables en France, et à l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés en février 2023 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 23 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Ressources Humaines, Distribution, marketing, qualité et communication, Pilotage, contrôle de Gestion, achats, Excellence relationnelle, Marchés spécialisés.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté

Rapport du professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022 – Page 4

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau du siège de l'entité (Besançon).
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence des évolutions des valeurs reportées ;
 - o des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux couvrent 100% des données des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Nantes, le 02 mars 2023

PricewaterhouseCoopers Audit



Anne Parenty
Associée Reporting de durabilité

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance :

- Indice de recommandation clients (IRC) ;
- Délais de traitement des réclamations ;
- Délais de règlement des fournisseurs ;
- Nombre de connexions à l'application ma banque et à CAEL (mobile et internet) ;
- Nombre de clients différents vus sur une année ;
- Part de marché crédit ;
- Pourcentage de jeunes agriculteurs sélectionnés et accompagnés par la Caisse Régionale ;
- Nombre de dossiers d'accompagnement Passerelle AGR/PRO ;
- Pourcentage de sociétaires ;
- Pourcentage de sociétaires éligibles au programme fidélité du Crédit Agricole Franche-Comté ;
- Proportion de femmes dans le conseil d'administration de la Caisse Régionale ;
- Personne bénéficiant du télétravail ;
- Résultats de l'enquête IER ;
- Pourcentage de femmes au niveau de la population des cadres ;
- Collaborateurs en situation de handicap ;
- Nombre de projets photovoltaïques accompagnés ;
- Consommation de papier en kg/collaborateur ;
- Suivi kilométrique des déplacements professionnels ;
- Montant reversé chaque année sur le fonds de développement des initiatives locales ;
- Nombre de dossiers particuliers envoyés à Passerelle.

Autres indicateurs de résultats quantitatifs :

- Nombre de clients ;
- Nombre de nouveaux clients en 2022 ;
- Encours crédits ;
- Encours livret engagé sociétaire ;
- Nombre de sociétaires ;
- Nombre d'administrateurs ;
- Part de femmes dans les administrateurs ;
- Nombre d'administrateurs de caisse régionale ;
- Effectif total ;
- Effectif siège ;
- Pourcentage de la masse salariale investie en formation ;
- Nombre d'heures de formation par salarié ;
- Consommation de fioul (convertie en kWh) ;
- Consommation de gaz (convertie en kWh) ;
- Consommation d'électricité (kWh) ;
- Montants distribués pour le soutien au territoire ;
- Nombre d'embauches en CDI ;
- Nombre de jours de formation par an ;
- Taux de turnover ;
- Nombre d'étudiants en alternance au 31/12/2022 ;
- Nombre de postes aménagés liés à un handicap ;
- Absences par catégorie.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Politique achats du CAFC ;
- Dispositif d'écoute Critiz'R ;
- Offre Agro-environnementale ;
- Livret engagé sociétaire ;
- Enquête IER collaborateurs ;
- Plan de sobriété de la CR et signature de la Charte EcoWatt ;
- Dispositif Passerelle ;
- Offre Résonance ;
- Appel à idées autour de la souveraineté alimentaire ;
- Enquête IER des administrateurs ;
- Animations autour de la semaine de la QVT ;
- Lancement de l'association de bénévoles passerelle.

3. Gouvernement d'entreprise (non applicable – concerne uniquement les CR cotées)

4. Examen de la situation Financière et du résultat N

4.1 La situation économique

4.1.1 Environnement Economique et financier global

RETROSPECTIVE 2022

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation. En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario via trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation. Comme lors de la crise Covid, une hiérarchie des vulnérabilités nationales s'est établie selon de multiples critères : degré d'éloignement de la zone de guerre, importance des échanges commerciaux avec les belligérants (dont la dépendance à l'égard des importations de céréales, de gaz et de pétrole et le « mix » énergétique), choc sur les termes de l'échange et capacité à atténuer la hausse des prix (notamment à l'aide de subventions publiques). Si les pays ont été diversement affectés par ce nouveau choc, aucun n'a échappé à l'accélération et à la diffusion de l'inflation, suscitant des ressernements monétaires plus massifs et plus précoces et conduisant à revoir à la baisse la croissance. Seule la Chine a fait figure d'exception notable en échappant à l'inflation.

Après une croissance forte (8,1%) en 2021 soutenue par les exportations dopées par les plans de relance occidentaux et une politique monétaire très accommodante, **la Chine** a en effet pâti d'un ralentissement affectant tous les pans de son économie : secteur immobilier, consommation privée, commerce extérieur. Les restrictions anti-Covid ont perturbé la production industrielle et la consommation mais l'atonie de la demande interne a permis de contenir l'inflation ; le ralentissement mondial et la hausse des prix des matières premières ont commencé à peser sur la croissance et la balance commerciale, ; les déséquilibres structurels (immobilier, endettement, démographie) ont accentué l'impact défavorable de la conjoncture sur l'activité. La croissance s'est ainsi établie à 3%, loin de la cible « autour de 5,5% » prévue en mars.

Bien qu'éloignés de l'épicentre du conflit et encore portés par l'élan d'une reprise post-Covid (croissance de 5,9% en 2021) largement due à une consommation « sur-stimulée », les **États-Unis** ont affiché une croissance en repli sensible (2,1% en 2022). Après avoir commencé l'année 2022 par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB1, la croissance s'est reprise grâce aux amortisseurs hérités de la pandémie : accumulation d'une épargne abondante (concentrée sur les hauts revenus) et marché du travail très tendu. Des créations d'emplois robustes, couplées à un taux de participation (62,3% en décembre) encore inférieur d'un point de pourcentage, à son niveau pré-crise, se sont traduites par une baisse du taux de chômage (3,5%) et des hausses de salaires vigoureuses (6,2% sur un an en novembre), compensant partiellement une inflation forte. Stimulée par l'offre puis rapidement par la demande, l'inflation sur 12 mois est passée de 7,5% en janvier 2022 à 6,5% en décembre

¹ En variation trimestrielle annualisée, le PIB s'est contracté de 1,6% puis de 0,6%. Le recul du premier trimestre est imputable à une contribution fortement négative des exportations nettes ; celui du deuxième trimestre est essentiellement expliqué par le déstockage. D'autres variables nécessaires au diagnostic (dont revenu réel des ménages hors transferts et emploi salarié non agricole, etc.) ayant bien résisté, cette période n'a pas été officiellement qualifiée de récession par le NBER.

après avoir atteint un pic en juin à 9,1%. Quant à l'inflation sous-jacente, elle n'a que faiblement diminué (5,7% en décembre contre 6% en janvier et un pic à 6,6% en septembre).

A l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3%) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la zone euro a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange², de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5% au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3% au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (-0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5%) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement, progressé de 4% et 4,3%. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les « séquelles » de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

En effet, en dépit d'un ralentissement des créations d'emplois et d'une hausse du taux de participation (à 74,9% au troisième trimestre), la « rétention d'emplois », élément essentiel de la stratégie déployée lors du Covid, a permis la poursuite de la baisse du taux de chômage (à 6,5% en novembre 2022 contre 7,1% un an auparavant). Si le soutien public (1,3% de PIB en 2022 dont plus de la moitié en faveur des ménages) et la progression des salaires nominaux n'ont pas permis de préserver le revenu disponible réel (en recul de 0,4% sur les trois premiers trimestres de l'année), la perte de pouvoir d'achat ne s'est pas traduite par une baisse de la consommation : l'excès d'épargne accumulé avec la crise (d'environ 1000 milliards d'euros mi-2022) a contribué à la résistance de la demande intérieure, qu'aurait dû handicaper une inflation très vive. Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1% en glissement annuel) et son pic (10,6% en octobre) avant de se replier (9,2% en décembre) : la décélération de l'inflation dans le secteur de l'énergie (25,5% contre 34,9% en novembre) a amorti l'accélération des prix des autres composantes (services, biens industriels non énergétiques, produits alimentaires). Si le redressement de l'inflation sous-jacente a d'abord été causé par les contraintes d'offre (goulets d'étranglement et pénuries d'intrants), l'importance des facteurs de demande s'est progressivement accrue à la faveur de la levée des restrictions liées à la pandémie, notamment dans les services. Les sources d'inflation en amont se sont en outre lentement diffusées. L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3% en janvier à 5,2% en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs.

Aux États-Unis, le brusque revirement « hawkish » du FOMC fin 2021 s'est singulièrement renforcé au cours du premier trimestre de 2022. Des hausses du taux des Fed Funds ont été entreprises à partir de mars. Totalisant 425 points de base sur l'année, elles ont porté la fourchette cible à 4,25%-4,50% en fin d'année. Le resserrement quantitatif (Quantitative Tightening ou QT) a commencé en juin (plafonds de remboursement mensuels de 30 milliards de dollars en Treasuries et de 17,5 milliards de dollars en Mortgage-Backed Securities, soit un total de 47,5 milliards de dollars, niveau qui a ensuite été doublé pour atteindre un plafond mensuel de 95 milliards de dollars).

Enfin, en décembre, le procès-verbal du FOMC est venu éclairer les intentions des responsables de la Fed : ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2%, ralentissement du rythme des hausses de taux

² Le renchérissement des importations d'énergie sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de l'État aux ménages et aux entreprises et le transfert de la hausse des coûts des producteurs aux consommateurs), ce surcoût affecte les agents selon leur consommation relative d'énergie : 29% aux ménages, 68% aux entreprises et 3% aux administrations.

³ Les performances nationales se sont révélées très hétérogènes puisque la croissance allemande a atteint 1,8% (2,6% en 2021), que la France et l'Italie ont crû aux rythmes de, respectivement, 2,6% (6,8% en 2021) et 3,9% (6,7% en 2021) alors que l'Espagne progressait encore de 5,5% (5,5% en 2021).

ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l'inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d'une politique restrictive « pendant une période prolongée » (jusqu'à ce que, précisément, l'inflation se rapproche de la cible), précisant qu'il serait inapproprié de commencer à baisser le taux des Fed Funds en 2023.

En zone euro, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet. Sur l'ensemble de l'année, les hausses ont atteint 250 points de base, portant les taux de dépôt et de refinancement à, respectivement, 2% et 2,50%. Le volet « non conventionnel » a également été durci : fin des achats nets en mars au titre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) et en juillet au titre de l'APP (Asset Purchase Programme), durcissement des conditions de liquidité avec la fin des opérations TLTRO-3 en juin.

Sur les marchés financiers, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt, et des marchés actions en repli.

Les taux américains à deux ans ont progressé de 380 points de base (pb) à 4,50% alors que les taux à dix ans ont augmenté de 240 pb (3,90%). Les taux souverains allemands à deux ans (2,70% fin décembre) et dix ans (2,55%) se sont, respectivement, redressés de 330 et 275 pb. Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand repli, repli assorti d'une tendance à l'aplatissement de la courbe se terminant par une inversion légère en Allemagne, franche aux États-Unis. En effet, fin 2021, les courbes de taux d'intérêt (écart entre les taux souverains à 2 et 10 ans) étaient encore ascendantes et offraient une pente de, respectivement, environ 80 et 50 pb aux États-Unis et en Allemagne. Selon la vigueur et la maturité des resserrements monétaires, les courbes se sont progressivement aplaties pour s'inverser aux États-Unis (juillet) puis en Allemagne (novembre). Les écarts de rémunérations entre les échéances longue et courte étaient négatifs fin décembre 2022 (d'environ 60 pb aux États-Unis et 15 pb en Allemagne). Par ailleurs, les primes de risque ont progressé d'environ 20 pb en France et en Espagne pour s'établir, respectivement à 55 et 97 pb au-dessus du Bund, tandis que le spread italien a augmenté de près de 80 pb à 213 pb.

Alors que le marché actions américain (S&P500) a perdu 20% au cours de l'année, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 ont respectivement reculé de 12% et 10%. Enfin, l'aversion au risque et un resserrement monétaire américain puissant et précoce ont profité au dollar. L'euro a ainsi continuellement baissé contre dollar jusqu'en septembre, enregistrant une dépréciation sur 9 mois de 14%. A la faveur d'une croissance économique plus résistante qu'anticipé et de resserrement de la BCE, l'euro s'est ensuite repris limitant sa dépréciation contre dollar à -6% sur 2022 %.

PERSPECTIVES 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russo-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'appêtent à « flirter » avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

Aux États-Unis, les piliers qui ont permis à une croissance soutenue (surtout de la consommation) de se maintenir au-delà des attentes s'affaissent progressivement : marché du travail tendu mais ralentissement des créations nettes d'emplois, croissance élevée des salaires nominaux mais perte de pouvoir d'achat impliquant des ponctions sur l'épargne accumulée durant la pandémie et des emprunts via les cartes de crédit, enquêtes auprès des entreprises orientées à la baisse, ralentissement de l'investissement non résidentiel et résidentiel. Il est vain de compter sur une action contra-cyclique des politiques budgétaire et/ou monétaire : les élections de mi-

mandat de 2022 ont produit un pouvoir divisé, peu propice à une quelconque relance budgétaire et la Fed a clairement indiqué qu'elle se concentrait sur l'inflation, au prix d'endurer une récession à court terme.

Or, bien que son pic ait été franchi, l'inflation totale est élevée ; l'inflation sous-jacente semble résister et ne devrait décélérer que lentement. Le ralentissement de la croissance et un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement devraient permettre un repli plus net de la hausse des prix fin 2023 : l'inflation totale se rapprocherait alors de 3% et l'inflation sous-jacente passerait sous 3%. Si l'inflation devait refluer plus rapidement que prévu, un atterrissage en douceur ne pourrait être exclu. Mais notre scénario central penche en faveur d'une légère récession en milieu d'année conduisant à un ralentissement marqué de la croissance en 2023 (à 0,6%).

En **Chine**, l'inflexion concernant la politique zéro-Covid a rapidement réjoui les observateurs. La nécessité de « vivre avec le virus » devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance dont le rebond prévu dépendra essentiellement de la demande interne. Cette dernière sera elle-même conditionnée par trois facteurs : l'ampleur du soutien accordé par les autorités au secteur immobilier (un soutien contraint car l'État chinois ne veut pas se positionner comme prêteur en dernier ressort d'un secteur qu'il considère comme responsable de son surendettement), la capacité de l'État à créer un choc de confiance suffisant pour libérer une partie de l'épargne de précaution et stimuler la consommation, l'attitude du pouvoir à l'égard du secteur privé, pénalisés ces deux dernières années par la stratégie zéro-Covid et le resserrement réglementaire. Compte tenu d'une contribution du commerce extérieur légèrement négative, au mieux nulle, et d'un investissement encore freiné par la restructuration du secteur de l'immobilier, la croissance devrait accélérer autour de 5%, en raison notamment d'effets de base favorables dans les secteurs des services.

En **zone euro**, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le choc plus durable qu'est la guerre en Ukraine. La lisibilité de la situation conjoncturelle est complexifiée par la succession de chocs, à savoir la crise COVID et la guerre en Ukraine. Qu'hérite-t-on de la pandémie ? Un marché du travail encore solide, un excès d'épargne substantiel mais largement entamé pour les ménages les plus modestes, une inflation que l'on espérait temporaire. Alors que le débat sur la nature précise de l'inflation et les responsabilités respectives de l'offre et de la demande n'est pas tranché, force est de constater que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement diminuent, que la modération de l'inflation mondiale se diffuse mais que les effets de second tour sont visibles : la contagion de la hausse des prix de l'énergie, aux prix à la consommation, via les coûts de production est patente avant même que ne soit incriminée une quelconque boucle prix-salaires. Qu'implique la guerre en Ukraine ? Un renchérissement durable du prix des importations d'énergie. Les effets de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation et de la perte de compétitivité sur les volumes d'exportation et les parts de marché vont se déployer progressivement.

Notre scénario pour la zone euro table certes sur un repli de l'inflation (définition HICP) moyenne (prévue à 7,5%) mais elle resterait élevée (4,5% fin 2023) et pèserait sur la demande interne. Alors que les exportations nettes soustrairaient de la croissance (contribution négative de 0,7 point de pourcentage), la demande intérieure et les stocks apporteraient encore des contributions légèrement positives (de respectivement 0,6 et 0,2 point de pourcentage). Notre scénario retient ainsi, globalement, une décélération marquée de la croissance en 2023 (à 0,1% après 3,4% en 2022) mais aussi, au-delà, un rythme d'expansion durablement plus faible. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement en gaz, ainsi que son prix. Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec un climat favorable et le redémarrage des centrales nucléaires, les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel à un coût « non punitif » ont vocation à durer tant que dure la guerre en Ukraine voire au-delà.

En **France**, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement

pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2%, un investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3%. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5%) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition INSEE : 5,2% en moyenne, 3,7% en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15%, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

Aux Etats-Unis, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25%-4,50%, la Fed a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme. Notre scénario monétaire table sur un ralentissement du rythme des hausses de taux (25 points de base lors de chacune des réunions du FOMC de février, mars et mai) portant la fourchette cible du taux des Fed funds à un pic de 5%-5,25%, en ligne avec le Dot Plot de décembre. Forte de son expérience, la Fed devrait rester prudente et ne pas s'engager dans un assouplissement trop précoce : ses taux resteraient sur ce plateau durant le reste de l'année 2023. Le retour durable de l'inflation vers l'objectif de 2% étant un préalable à l'assouplissement, ce dernier n'interviendrait pas avant 2024. Par ailleurs, après avoir atteint son rythme maximum en septembre, le dégonflement du bilan de la Fed va se poursuivre comme annoncé en mai. Le resserrement quantitatif (Quantitative Tightening ou QT) devrait prendre fin lorsque sera entrepris l'assouplissement par des baisses de taux directeurs, afin que les deux outils monétaires ne fonctionnent pas à l'encontre l'un de l'autre. La fin du QT n'interviendrait donc pas en 2023.

En zone euro, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3% en 2023, 3,4% en 2024, 2,3% en 2025) et de croissance à la baisse (0,5% en 2023, 1,9 % en 2024 et 2025). En ligne avec une inflation plus soutenue, la BCE a relevé ses taux de 50 points de base pour porter le taux de dépôt à 2%, et a accompagné ce mouvement d'un discours très volontariste : les taux d'intérêt devront encore augmenter significativement à un rythme régulier pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et garantir un retour rapide de l'inflation vers l'objectif de 2% à moyen terme. Dans notre scénario, la BCE continuerait de relever ses taux directeurs jusqu'à porter, en juin 2023, les taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 4,25% et 3,75%, niveaux sur lesquels ils resteraient assez durablement puisqu'un assouplissement monétaire n'interviendrait pas avant mi-2024. Ce scénario est agressif mais un changement de cap par rapport aux annonces de la BCE nécessiterait une amélioration significative des perspectives d'inflation, une détérioration radicale de la croissance ou des tensions extrêmes sur les marchés financiers : aucun de ces facteurs ne semble se profiler.

En décembre, la BCE a également dévoilé quelques éléments de son QT, annonçant une stratégie prudente et progressive de réduction de son bilan de 15 milliards d'euros entre mars et juin via le dégonflement des titres détenus dans le cadre du PSPP (Public Sector Purchase Programme). Les détails sur les développements ultérieurs du QT seront fournis en février. Notre scénario retient une diminution de 20 milliards d'euros par mois à partir du troisième trimestre, concentrée sur les titres publics (PSPP). Enfin, le resserrement par les taux et les quantités s'accompagne d'un changement des modalités des TLTROs (Targeted longer-term refinancing operations) incitant les banques à rembourser ces crédits par anticipation : compte tenu de l'importance du crédit bancaire en zone euro, ce canal pourrait se révéler le plus puissant en matière de durcissement monétaire.

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement

voire une probable récession. Ce scénario maintient l'inversion des courbes de taux d'intérêt (2 ans-10ans) : franche aux États-Unis, modérée en Allemagne.

Le taux souverain américain (US Treasuries) à dix ans culminerait autour de 4,15% au cours du premier semestre 2023 et la pente deux ans-dix ans atteindrait son inversion maximale (105 points de base) au premier trimestre 2023. Notre scénario retient un taux américain à 10 ans excédant très légèrement 4% fin 2023. En zone euro, les anticipations de politique restrictive de la BCE devraient peser sur les perspectives de croissance et soutenir la demande pour les titres longs sans risque : les emprunts d'État, peu prisés par les investisseurs individuels et le secteur privé au cours de la dernière décennie en raison de rendements faibles, retrouveraient les faveurs de ces investisseurs. La politique de la BCE n'entraînerait donc qu'une hausse limitée des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, le remboursement des TLTROs pourrait à court terme atténuer la pénurie de titres et susciter des pressions modestes à l'élargissement des spreads périphériques. Notre scénario retient un taux du Bund (taux allemand 10 ans) à 2,60% fin 2023 et des primes de risque française et italienne proches de, respectivement, 60 et 220 points de base par rapport au Bund.

Après avoir été soutenu par l'aversion au risque, une croissance sur-stimulée et un resserrement monétaire précoce et puissant aux États-Unis, le dollar voit les facteurs propices à son appréciation soutenue se dissiper progressivement. La devise américaine devrait céder un peu de terrain en 2023. Notre scénario table sur un cours EUR/USD à 1,10 fin 2023.

4.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Contexte économique 2022

De manière structurelle, la Franche comté et, plus largement, la zone euro a connu un choc négatif de compétitivité.

Même si elle reste nettement en retrait par rapport à son niveau d'avant-crise, la production automobile a pu partiellement redémarrer au cours des derniers mois, grâce à l'apaisement de certaines contraintes d'offre. En effet, l'activité du secteur a longtemps été contrainte par la pénurie de semi-conducteurs. La demande, en revanche, restait bien présente et l'investissement des entreprises en matériels de transport a ainsi fortement progressé au troisième trimestre, portant la croissance du PIB dans son ensemble.

En parallèle, après un rebond de la consommation de services au T2, la consommation des ménages a marqué le pas. La consommation de services a continué à progresser, mais à un rythme moindre, tandis que la consommation de biens a commencé à reculer sous l'effet des tensions inflationnistes.

La confiance des entreprises s'est légèrement dégradée mais est restée à des niveaux proches de sa moyenne historique, tant dans les services que dans l'industrie. Après avoir longtemps subi des contraintes d'offre (pénuries de certains biens intermédiaires, hausse du prix des matières premières et notamment des coûts énergétiques, allongement des délais d'approvisionnement), les entreprises ont connu un certain freinage de la demande

Le rebond de l'investissement a été facilité par la mise en place d'aides au cœur de la pandémie. Ces aides, comme les exonérations et reports de cotisations sociales et d'impôts ou la mise en place du chômage partiel, ont soulagé la trésorerie des entreprises pendant les phases d'arrêt de l'activité.

Avec les soutiens à la reprise (France Relance, France 2030), les aides ciblées à l'investissement ont également augmenté, passant de 14 Mds€ en 2019 à 25 Mds€ en 2021 selon les comptes des entreprises de l'Insee.

La dégradation de la conjoncture n'a pas été brutale mais la confiance des ménages a nettement chuté en 2022. La hausse des prix a créé de l'incertitude sur l'évolution de la situation financière des ménages, les incitant à la prudence. Les ménages n'ont pas été enclins à engager d'importantes dépenses et ont préféré continuer à massivement épargner.

Le taux de chômage est resté stable cette année, oscillant autour de 7,2%. Il devrait rester autour de ce niveau au T4 2022 et rester inférieur à son niveau d'avant-crise (7,9% au T4 2019). Les intentions d'embauche sont globalement élevées dans la plupart des secteurs, même si elles pourraient ralentir étant donné que l'emploi est reparti plus rapidement que l'activité économique depuis la fin des confinements

Perspectives 2023 en Bourgogne Franche comté

Après un pic d'inflation atteint au début de l'année 2023 et une probable contraction de l'activité au T4-2022/T1-2023, la croissance repartirait timidement à la hausse à partir du T2. Néanmoins, elle resterait inférieure à son rythme potentiel.

L'inflation, bien qu'en repli tout au long de l'année, restera élevée et supérieure à la croissance des salaires, ce qui pénalisera le pouvoir d'achat des ménages et la consommation.

Même si la hausse des prix de l'énergie, exacerbée par la guerre en Ukraine, est en partie amortie par les dispositifs de soutien publics et le bouclier tarifaire, elle pénalise toutefois l'économie.

Le pic d'inflation serait atteint en début d'année 2023, mais l'inflation resterait ensuite élevée, ne refluant que progressivement tout au long de l'année. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finirait par restreindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre et certains secteurs industriels resteront plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie.

La croissance atteindrait ainsi 0,3% en 2023. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement et les prix de l'énergie.

Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec le redémarrage des centrales nucléaires et un climat favorable, les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel seront durables alors que le conflit en Ukraine ne se résoudra pas à court terme.

La consommation des ménages ralentirait en 2023. Après un rebond du pouvoir d'achat au second semestre 2022, le revenu réel des ménages se contracterait à nouveau en 2023, tandis que l'inflation et la dégradation de la conjoncture inciteraient les ménages à la prudence.

Une reprise progressive est attendue à partir du second semestre 2023.

Le taux d'épargne diminuerait et retournerait progressivement vers 15%, proche de sa moyenne d'avant pandémie. Alors que certains ménages ont déjà dépensé le surplus d'épargne accumulé pendant la pandémie, d'autres continueront à se montrer prudents. Lors de périodes inflationnistes et d'incertitude élevée, les ménages ont tendance à préserver non pas un certain stock d'épargne, mais la valeur du pouvoir d'achat de leur épargne afin de pouvoir faire face aux dépenses jugées essentielles dans le futur.

L'investissement des entreprises devrait également ralentir en 2023 après avoir été dynamique en 2022. Les crédits prévus dans le cadre du plan de relance sont en légère baisse, les marges s'érodent dans la plupart des secteurs et les conditions de financement sont moins favorables.

L'inflation continuera à affecter le pouvoir d'achat et les marges des entreprises en 2023. Après un pic prévu en début d'année 2023, elle devrait cependant ralentir alors que les prix de l'énergie se stabiliseraient à un niveau élevé. Le bouclier tarifaire est également reconduit et amortira une partie de la hausse des prix en 2023, même si son impact sur le taux d'inflation sera moins important qu'en 2022. Il devrait également être au moins partiellement prolongé en 2024.

Le marché du travail devrait rester dynamique. Une remontée modérée du taux de chômage pourrait cependant avoir lieu alors que les créations d'emplois devraient ralentir et que les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise.

4.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le Crédit Agricole Franche-Comté s'est donné comme objectif de poursuivre son développement en alliant utilité au territoire et service de proximité.

Fort de ses valeurs mutualistes, le CAFC continue d'accompagner ses clients dans le cadre de son plan de relation client et a à cœur de soutenir l'économie franc-comtoise.

Le Crédit Agricole continue de s'adapter aux nouveaux usages clients en intégrant toujours davantage le mode multicanal dans ses activités et de business client.

Afin de répondre aux nouveaux usages clients, le Crédit Agricole Franche-Comté continue d'accélérer sa digitalisation avec de nouveaux services. Les clients ont aujourd'hui la possibilité de souscrire leur assurance emprunteur à distance, d'ouvrir un compte 100% en ligne, de déclarer et gérer leurs sinistres à distance, ou encore de contracter un prêt sur internet.

L'Indice de Recommandation Client (+19) se maintient à un bon niveau sur l'année 2022 positionnant le Crédit Agricole Franche-Comté sur le podium des établissements bancassureurs présents sur le territoire régional (2^{ème} rang) et en 7^{ème} position parmi le panel des Caisses Régionales.

En 2022, la conquête de nouveaux clients s'est poursuivie. 20 140 nouveaux clients nous ont rejoints dont 9 757 jeunes. La présence du CAFC lors d'événements jeunes ou encore l'organisation de réunions d'information à distance ont permis de maintenir cette dynamique et d'être reconnu comme un acteur incontournable sur ce segment de clientèle.

Le CAFC continue d'accompagner le développement de l'économie franc-comtoise et la création d'entreprises. En effet, 2 477 professionnels, 357 agriculteurs, 142 Entreprises, 20 Collectivités Publiques et 901 associations ont confié la gestion de leur affaire au CAFC en 2022.

Les valeurs mutualistes sont également partagées par 4 259 nouveaux sociétaires. Ce qui porte à 271 309 le nombre de clients sociétaires de la Caisse Régionale (53.4% de la base clients).

L'accompagnement des projets clients reste une priorité pour le CAFC. Dans ce cadre, le montant des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme atteint un niveau record à 2,25 Mds€ (dont 1,28 Mds€ pour le secteur de l'habitat) portant l'encours de la caisse régionale à 12,85 Mds€.

Tous les Marchés (hors Collectivités Publiques) sont stables voire en légère progression cette année en terme de réalisation (+0.4% vs 2021).

A fin novembre 2022, les parts de marché crédits s'établissent à :

- 32.57 % en total crédits (-0.29% / M-12)
- 31.70 % en crédits habitat (-0.50% / M-12)
- 30.51% en crédits à la consommation (-0.30% / M-12)
- 37.63% en crédits Marchés Spé (+0.06% / M-12)

En épargne, l'encours global progresse de 2.4 % à 16,31 Mds€ (dont +3.7 % pour la seule collecte bilancielle). La production collecte s'est concentrée sur les dépôts à vue pour 43M€ (+1%), sur les livrets pour 369M€ (+6.3%), et l'assurance-vie pour 48M€ (+1.2%). L'encours d'épargne financière est en retrait de 64M€ sur l'année (-6.5%) dans un contexte fortement volatile de marchés financiers chahutés (indice CAC = -9% sur la période)

A fin novembre 2022, les parts de marché collecte s'établissent à :

- 30.16% en total collecte (+0.08% vs M-12)
- 29.3 % pour le total livrets (+0.6% / M-12)
- 29.5% pour les DAV (+0.73% / M-12)

Poursuivant l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, nous avons sur 2022 accentué le conseil de nos clients dans le domaine de l'assurance. La posture d'assureur du canton continue de s'affirmer avec une bonne progression de notre stock de contrats en assurances de biens et de personnes :

Assurances Prévoyance :

- o Nouvelle production annuelle (brute) : 5 180
- o Evolution nette du stock : -0.05%

Assurances IARD :

- o Nouvelle production annuelle (brute) : 33 422
- o Evolution nette du stock : +2.16%

Enfin, nos clients ont continué à s'équiper de services de banque au quotidien avec de belles évolutions en terme de :

Cartes :

- o Nouvelle production (brute) : 84 571
- o Evolution nette du stock : +2.4% => soit +7 899 cartes sur 1 an

Nouvelle offre MBQ :

- o Nouvelle production (brute) : 25 763
- o Evolution nette du stock : + 23 981

Anciens CAC et Comptes services :

- o Résiliations : - 23 577
- o Evolution nette du stock : -10.3%

4.1.4 Les faits marquants

Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022

- ✓ **Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine**

Crédit Agricole de Franche-Comté n'a pas d'exposition directe sur les risques pays Ukraine et Russie.

- ✓ **Remboursement partiel TLTRO**

Conformément aux préconisations du Groupe, la Caisse Régionale a appliqué la modification des conditions de rémunération applicables à ces opérations de refinancement à compter du 23 novembre 2022. Dans ce contexte, les tranches de TLTRO mises en place en juin 2020 et décembre 2020 ont été remboursées par anticipation en décembre 2022 pour un montant de 632 M€ sans paiement d'indemnité de remboursement anticipé. Le montant des intérêts enregistrés sur 2022 est de 6,3 M€ contre 12,6 M€ l'année passée.

- ✓ **Titrisation 2022**

Au 31/12/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole Franche-Comté a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 25,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 3,6 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 31 décembre 2022, Crédit Agricole Franche-Comté ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'elle a cédées au FCT.

✓ Impact de l'augmentation des taux

Sur l'année 2022, nous avons rencontré un contexte de brutale remontée des conditions de marché ayant entraîné une contraction de notre Marge d'Intermédiation Globale, notamment due au fait qu'il n'était pas possible de répercuter aussi rapidement cette hausse du coût de ressource sur les grilles clients.

✓ Créances d'impôts sur les PTZ en NF

Pour rappel, le traitement fiscal et le traitement comptable du crédit d'impôt sur les PTZ accordé par l'Etat sont différents, en termes de durée et de modalité d'étalement. Cette divergence se traduit par la constatation d'une créance d'impôt, qui prend naissance l'année de l'octroi du PTZ et s'éteint à son échéance.

- En normes françaises, la créance d'impôt est constituée puis reprise au taux de l'IS payé lors des 5 premières années du PTZ, soit à des taux d'imposition différents compte tenu de leurs évolutions depuis 2018
- En normes IFRS, la créance d'impôt est constituée au taux de l'IS de retournement, soit aux taux futurs. Pour corriger la situation, conformément aux recommandations de CASA, la Caisse Régionale a décidé d'appliquer par simplification opérationnelle l'alignement du traitement entre les deux référentiels comptables. En conséquence, le stock de créances d'impôts PTZ a été recalculé sur la base du taux d'IS de 25,83% en NF entraînant une charge d'IS complémentaire dans les comptes de 3 000 milliers d'euros. Ce changement de modalité de calcul a été comptabilisé au 31 décembre 2022.

Points marquants propres à la CR

✓ Restructuration de la filière immobilière

- Sortie de la société FCDI qui a été tupée dans la Caisse Régionale en date du 15/12/2022. Les actifs et passifs transférés (hormis les titres) ont été apportés à la société FCCAI.
- Entrée de la société FCCAI qui globalise les actifs et passifs d'IFC et FCDI et portera leur activité. Cette entité est consolidée au 31/12/2022 (résultat contributif nul) afin de faire apparaître la branche immobilière dans le périmètre de consolidation

Ces opérations de restructuration se sont traduites par la comptabilisation d'un mali de fusion au niveau de la Caisse Régionale pour 0.5 M€ (suite à la TUP de FCDI). Au niveau de FCDF, on constate la comptabilisation d'un mali technique à hauteur de 0.3 M€ et d'un boni de fusion pour 0.1 M€.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11.5 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

4.2.2 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Franche Comté a évolué au cours de l'année 2022 :

- Les entités SC TEMIS AVENIR, SCI LES GRANDS PLANCHANTS, la SCI GUSTAVE COURBET ainsi que la SCI LA FRAITE ont été tupées au niveau de FRANCHE COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER (FCDF) en date du 15/12/2022 ;
- Les actifs et passifs d'IMMEUBLES EN FRANCHE COMTE (IFC) hormis, les titres que la société détenait, ont été apportés à la nouvelle société FRANCHE-COMTE CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER (FCCA). A la suite de cette opération, la société IFC a été tupée dans FCDI en date du 15/12/2022 ;
- La société FCDI a été tupée dans la caisse régionale en date du 15/12/2022. Les actifs et passifs transférés (hormis les titres) ont été apportées à la société FCCA.

En conséquence, FCCA globalise désormais les actifs et passifs d'IFC et FCDI et portera leur activité et cette entité est consolidée au 31/12/2022 (résultat contributif nul) afin de faire apparaître la branche immobilière dans le périmètre de consolidation.

Ces opérations se sont traduites par la comptabilisation d'un mali de fusion au niveau de la Caisse Régionale pour 0.5 M€ (suite à la TUP de FCDI). Au niveau de FCDF, on constate la comptabilisation d'un mali technique à hauteur de 0.3 M€, d'un boni de fusion pour 0.1 M€.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté
- 45 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Franche Comté Développement Foncier (FCDF)
- Franche Comté Crédit Agricole Immobilier (FCCA)
- Crédit Agricole Franche Comté Investissement (CAFCI)
- Les FCT CA Habitat 2018, 2019, 2020, 2022 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Avril 2018, Mai 2019, mars 2020 et juin 2022
- Démantèlement FCT Habitat 2017 (démantèlement 1er semestre 2022)

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

4.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	281 460	97 813	68 328
Caisses locales	5 433	5 250	4 027
FCDF	206	18	47
FCDI	467	43	43
CAFCI	81	452	452
FCT CA habitat	9 801	9 801	6 442

- Le PNB des caisses locales est constitué des intérêts sur placements des comptes courants bloqués, des commissions d'apporteurs d'affaires et des dividendes, le tout en provenance de la caisse régionale.
- Le résultat de FCDF (filiale de développement foncier) est principalement composé d'intérêts sur avance en compte courant. Néanmoins, l'année 2022 a vu les entités SC TEMIS AVENIR, SCI LES GRANDS PLANCHANTS, la SCI GUSTAVE COURBET et la SCI LA FRAITE tuper au niveau de FRANCHE COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER (FCDF) en date du 15/12/2022. Cette TUP a entraîné la comptabilisation d'un mali technique à hauteur de 0.3 M€, d'un boni de fusion pour 0.1 M€.
- Le résultat déficitaire de FCDI (transactions immobilières et gestion locative) est liée aux opérations de restructurations de la filière immobilière. La société FCDI a été tupée dans la Caisse Régionale en date du 15/12/2022. Les actifs et passifs transférés (hormis les titres) ont été apportés à la société FCCAI.
- Le résultat de CAFCI (société de capital-risque) enregistre des plus-values pour 2.7 M€ et un montant de provisions des reprises de 1.7 M€.
- Le FCT habitat : seule l'opération de titrisation de 2017 est bénéficiaire. Celles de 2018, 2019, 2020 et 2022 sont déficitaires.

4.2.4 Résultat consolidé

Montant en K€	2022	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	297 448	286 642	10 806	3,77%
Charges générales d'exploitation	- 177 142	- 171 187	- 5 955	3,48%
Résultat brut d'exploitation	112 385	107 530	4 855	4,52%
Coût du risque	- 14 661	- 8 821	- 5 840	66,21%
Résultat d'Exploitation	97 724	98 709	- 985	-1,00%
Résultat avant impôt	97 583	98 989	- 1 406	-1,42%
Impôt sur les bénéfices	- 19 325	- 18 913	- 412	2,18%
Résultat net	78 255	80 076	- 1 821	-2,27%
Résultat net part du groupe	78 255	80 076	- 1 821	-2,27%

Le PNB est en hausse de 3.77 % (+ 10.8 M€ / 2021) et s'explique par

- Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une baisse (- 0.6 M€ vs - 2.2 M€ en 2021) :
 - Volatilité des OPCVM à la JVR qui baisse de 6.2 M€
 - Variation des JV des dérivés de taux de micro et macro couverture (329 M€) compensée par celle des éléments couverts (326 M€).
- La marge nette d'intermédiation progresse de 0.5 M€ par rapport à 2021, en raison d'une hausse des produits des prêts (1.6 M€), d'une baisse du coût de la collecte et d'une reprise de provision épargne logement.
- Les charges sur commissions sont stables par rapport à 2021 (0.8 M€) et dans le même temps les produits sur les commissions progressent de 4 M€ avec une forte hausse des commissions sur Assurance Vie (2 M€) et des moyens de paiement (3.7 M€) et une baisse des commissions sur prêts (1.1 M€).
- Les dividendes (rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables) progressent de 10.8 M€, notamment liés au titre SAS rue La Boétie et Sacam Mutualisation.
- Les caisses locales contribuent au PNB pour 5.4 M€, en hausse par rapport à 2021 (3.5 M€).

Les charges générales d'exploitation en hausse de 3.48% (+ 6 M€ par rapport à 2021) : + 2 M€ de charges de personnel (dont prime PPV : 2.6 M€) ; + 1.7 M€ de dépenses informatiques ; + 2.36 M€ pour les impôts et taxes (FRU et FGDR)

Les dotations aux amortissements sont stables.

Le coût du risque progresse de 5.8 M€. On constate une hausse importante des provisions B1/B2 (+13.2M€), qui s'explique par une tendance à la dégradation de la situation des comptes et donc des notations clients, particulièrement sur les marchés Particuliers et Professionnels, mais aussi à des anticipations de dégradation ayant impacté le modèle (ex : les secteurs de l'industrie, commerces de proximité). A noter que la prise en compte des risques climatiques et ESG a été accrue. Dans le même temps, on observe sur 2022 une hausse limitée des provisions B3 et risques autres, à hauteur de +2.5M€. Enfin des reprises de provisions sur les risques opérationnels (-2.3 M€) ont eu lieu et finalise le calcul global du coût du risque sur 2023 à 13.38M€.

La charge d'impôt courant : une baisse de 3.9 M€ ; liée à la baisse de taux (25% au lieu de 27.5%) et de la base fiscale par rapport à 2022.

L'impôt différé net est une charge d'impôt de 2.4 M€ au 31/12/2022.

4.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	67 241	59 168	8 073	13,64%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	91 981	516 017	-424 036	-82,17%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	18 290	3 979	14 311	359,66%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	73 691	512 038	-438 347	-85,61%
Instruments dérivés de couverture	383 892	32 392	351 500	1085,14%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 029 445	1 132 202	-102 757	-9,08%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 029 445	1 132 202	-102 757	-9,08%
Actifs financiers au coût amorti	15 804 156	14 113 046	1 691 110	11,98%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	2 468 967	1 417 036	1 051 931	74,23%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	12 682 782	12 231 428	451 354	3,69%
<i>Titres de dettes</i>	652 407	464 582	187 825	40,43%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-363 384	21 259	-384 643	-1809,32%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	42 708	43 654	-946	-2,17%
Comptes de régularisation et actifs divers	146 493	192 362	-45 869	-23,85%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	977	1 465	-488	-33,31%
Immobilisations corporelles	84 420	71 832	12 588	17,52%
Immobilisations incorporelles	2	6	-4	-66,67%
Ecart d'acquisition			0	
TOTAL DE L'ACTIF	17 287 931	16 183 403	1 104 528	6,83%

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat diminuent de 424 M€ compte tenu de la cession de fonds obligataires pour 430 M€.

Les instruments dérivés de couverture progressent (+ 351.5 M€) – impact de la hausse des taux et du notionnel des swaps de couverture.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres baisse de 102.7 M€ suite à des variations en capital (Sacam Fireca 0.3 M€, Fireca Portage 0.1 M€) et des valorisations principalement sur les titres SACAM Mutualisation (-2.4 M€), La Boétie (99.5 M€), Sacam International +1.4 M€ et CA Next Bank +2.6 M€.

Les actifs financiers au coût amorti progressent de 1.691 M€ :

- Les Prêts et créances sur les établissements de crédit progressent de 1 052 M€ suite à 1 500 M€ de placement monétaire et une baisse du compte de réserve cash LCR pour 500 M€.
- Les Prêts et créances sur la clientèle progressent de 451.4 M€. L'encours de crédits à la clientèle progresse de 3,8% cette année. La dynamique de production crédits MLT est similaire à celle de 2021 soit 2 254 M€.
- Les titres de dettes augmentent de 187.8 M€ suite à la souscription d'obligations en lien avec la nouvelle politique financière de 2022.

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux baissent de 384.6 M€, liés à un écart sur IAS19.

Les comptes de régularisation et actifs divers augmentent de 45.9 M€. Il s'agit essentiellement de comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

Les immobilisations corporelles augmentent de 12.6 M€; il s'agit principalement de mise au rebut d'immobilisations et vente de tablettes.

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 008	4 213	13 795	327,44%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	18 008	4 213	13 795	327,44%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	8 446	84 514	76 068	-90,01%
Passifs financiers au coût amorti	14 490 221	13 729 554	760 667	5,54%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	9 509 607	8 774 260	735 347	8,38%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 905 858	4 891 194	14 664	0,30%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	74 756	64 100	10 656	16,62%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	659	-597	1 256	-210,39%
Passifs d'impôts courants et différés	62	66	4	-6,06%
Comptes de régularisation et passifs divers	626 663	183 261	443 402	241,95%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	41 818	56 776	14 958	-26,35%
Dettes subordonnées	230	230	-	0,00%
Total dettes	15 186 107	14 058 017	1 128 090	8,02%
Capitaux propres	2 101 824	2 125 386	- 23 562	-1,11%
Capitaux propres part du Groupe	2 101 824	2 125 386	- 23 562	-1,11%
Capital et réserves liées	397 900	396 002	1 898	0,48%
Réserves consolidées	1 411 588	1 337 026	74 562	5,58%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	214 081	312 282	- 98 201	-31,45%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	78 255	80 076	1 821	-2,27%
Participations ne donnant pas le contrôle				
TOTAL DU PASSIF	17 287 931	16 183 403	1 104 528	6,83%

Les passifs financiers au coût amorti (+ 760.7 M€) :

- Les dettes envers les établissements de crédits progressent de 735.3 M€ : c'est une conséquence directe de notre développement commercial et de l'augmentation de nos encours de crédits. Les principales composantes de ce poste sont les comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de générer de la liquidité.
- Les dettes envers la clientèle (+ 14.6 M€) : Les DAV progressent, mais en dessous des prévisions et en dessous des niveaux habituels de collecte. Tous les marchés sont impactés mais avec une dégradation plus marquée sur le marché des entreprises et des professionnels. Pour les marchés spécialisés une petite partie de la baisse s'explique par un glissement sur les DAT et pour les particuliers principalement par un glissement sur les livrets. Quant aux DAT, ils baissent avec des arrivées à échéances pour -218M€, des RA de -166M€ (dont 56M€ DAT TRESO) vs émissions +370M€ en forte hausse sur le T4 (2 fois de plus de DAT au T4 vs les 3 1er trimestre). Ce qui nous permet d'afficher une évolution des DAT presque à l'équilibre.
- Les dettes représentées par un titre progressent de 10.6 M€.

Les comptes de régularisation et passifs divers progressent de 443.4 M€ principalement portés par les charges à payer et des dépôts de garantie reçus de nos différentes contre parties avec lesquelles nous avons des dérivés.

Les provisions baissent de 15 M€ portées par la reprise de provision épargne logement (- 8.4 M€), les engagements par signature (+0.5 M€), les provisions risques opérationnels (- 2 M€) et les engagements retraites (-2.9 M€).

Les capitaux propres baissent de 23.6 M€ liés à la baisse à la JV OCI de nos participations et la hausse des souscriptions de parts sociales des sociétaires au sein des caisses locales.

4.2.6 Activité et résultat des filiales

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidés (hors Caisse régionale et STT)
(Données sociales en K€)

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
CAFCI (capital risque)	2 278	2 223	13 082	17,41%
FCDF (développement foncier)	21 388	15 703	9 666	221,27%

De profonds changements ont été opérés cette année au sein de FCDF suite à l'absorption des SCI filles au 15/12/2022, avec les impacts de cette fusion (enregistrement de boni puis de mali de fusion, de loyers, d'amortissements etc...).

4.3-Analyse des comptes individuels

4.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2022	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	291 538	273 129	18 409	6,74%
Charges générales d'exploitation	- 183 721	- 175 727	- 7 994	4,55%
Résultat brut d'exploitation	107 817	97 402	10 415	10,69%
Coût du risque	- 13 382	- 9 426	- 3 956	41,97%
Résultat d'Exploitation	94 435	87 976	6 459	7,34%
Résultat net sur actif immobilisé	468	1 018	- 550	-54,03%
Résultat avant impôt	94 903	88 994	5 909	6,64%
Impôt sur les bénéfices	- 17 370	- 19 290	1 920	-9,95%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	- 7 000	-	- 7 000	
Résultat net	70 533	69 704	829	1,19%

Le PNB est en hausse de + 18.4 M€, et s'explique en partie par

- *Stabilité des Revenus de portefeuille & accessoires* de 10.8 M€ :
 - Baisse de la marge sur titres de placement (- 3.9 M€) suite moins-value sur vente d'obligations ;
 - Hausse de la marge sur titres d'investissement (+ 13.2 M€) liée à un effet favorable de l'inflation (OATI) ;
 - Hausse des dividendes (11 M€).

- *Une marge d'intermédiation* qui stagne (+ 500 K€) :
 - Hausse des produits des prêts (+1.6 M€) ;
 - Charge sur collecte moins onéreuse ;
 - Baisse des charges sur avances globales devises comprises et des avances miroir suite à l'effet taux principalement ;
 - Reprise de la provision sur Epargne Logement de 8.4 M€

- *Hausse des commissions* (6.7 M€) :
 - Collecte CSL : + 1 028 K€
 - Collecte LDD : + 345 K€
 - Commission interbancaire carte débit : + 1 048 K€
 - Commission carte débit adhérent : + 1 035 K€
 - ADI : + 1 613 K€
 - IARD : - 237 K€
 - Assurance Vie épargne : + 474 K€
 - Assurance vie prévoyance : - 387 K€
 - ADE : Boni 2021 conservé de + 3 267 K€

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 8 M€ liées à :

- Hausse des charges de personnel pour 2.1 M€ (dont PPV 2.6 M€)
- Baisse du parrainage/sponsoring, des cotisations FRU/FGDR/CRU, frais PTT, des fournitures informatiques
- Hausse de la sous traitance CATS et transport/ déplacements/ missions

Les dotations aux amortissements et provisions sont stables.

Le coût du risque s'établit à 13.4 M€ en hausse de 4 M€ vs 2021. Un coût du risque qui est marqué principalement par :

- Une stabilité des provisions B1/B2 (-0.7M€), qui s'explique par une bonne tenue générale de la situation des comptes et donc des notations clients, particulièrement sur les marchés Particuliers et Professionnels, ainsi qu'Entreprise grâce au succès des aides de l'Etat et autres mesures accompagnatrices
- Une dotation de provisions B3 (+1.6M€) qui s'explique par des entrées importantes de dossiers en défaut ainsi qu'un travail de recalibrage du taux de provisionnement individuel des dossiers en cours.
- Des provisions sur risques opérationnels en reprise de -1.8 M€ dont -0.6 M€ sur la SCI Chazal (thématique règlementaire);
- Des provisions sur engagements par signature S3 en dotation de +0.8M€.

Le résultat sur actifs immobilisés en baisse de 0.6 M€ lié pour partie à une reprise de provision sur la filiale FCDI (5.8 M€) et à une moins-value de cession (5.9 M€).

L'impôt sur les bénéfices : - 1.9 M€ corrélé à la baisse du taux d'imposition et la baisse de la base imposable.

Le FRBG : une dotation de 7 M€ en 2022.

4.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	547 230	326 925	220 305	67,39%
Opérations internes au Crédit Agricole	2 318 364	1 388 886	929 478	66,92%
Opérations avec la clientèle	12 383 846	11 894 321	489 525	4,12%
Opérations sur titres	739 810	1 071 320	- 331 510	-30,94%
Valeurs immobilisées	964 454	935 294	29 160	3,12%
Capital souscrit non versé		-	-	
Actions propres		-	-	
Comptes de régularisation et actifs divers	177 471	205 311	- 27 840	-13,56%
TOTAL DE L'ACTIF	17 131 175	15 822 057	1 309 118	8,27%

Opérations interbancaires et assimilées à 547 M€

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et comptes Banque de France (67 M€) mais aussi d'effets publics (OAT et OATi pour 260 M€) et de créances sur les établissements de crédit (220 M€).

Opérations internes au Crédit Agricole à 2 318 M€

Elles englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du groupe Crédit Agricole SA ainsi que les comptes d'avances internes. Baisse des réserves LCR pour 412 M€ et hausse des avances internes pour 1 491 M€ (placements monétaires liés au prêt NSFR pour 1 502 M€).

Opérations avec la clientèle à 12 384 M€

Ce poste enregistre les encours de crédit à la clientèle ; il progresse de 489 M€ dans une bonne dynamique de crédits sur la quasi-totalité des marchés, notamment sur le marché de l'habitat. Les encours crédits s'élèvent à 12 848 m€ pour une évolution annuelle de 4 % et les réalisations s'élèvent à 2 253 m€ soit iso 2021. Les remboursements anticipés s'élèvent à 447 M€, soit quasi iso 2021, quant aux réaménagements, ils s'élèvent à 54 M€ et ont tendance à s'éteindre avec la remontée des taux. Le montant des encours sur créances douteuses et litigieuses s'élève à 202 M€, iso 2021. Le montant de la provision sur ces créances est de 83 M€.

Opérations sur titres à 740 M€

Ce poste est en diminution de 332 M€ en raison de la vente de divers fonds de placements (OPCVM, de fonds HQLA).

Valeurs immobilisées à 964 M€

En augmentation de 29.1 M€, les principales évolutions sont les suivantes :

- Participations et autres titres détenus à long terme (+ 20 M€) :

Augmentations liées à la souscription de titres de participation et une baisse des avances.

- Part dans les entreprises liées (+ 11 M€)

Augmentation des avances (9 M€) et impact de la restructuration de la filière immobilière avec la reprise des titres FCDI

- Immobilisations : en baisse de 2 M€ y compris les amortissements suite à la mise au rebut de différents matériels informatiques.

Comptes de régularisation et actifs divers

Ce poste s'établit à 177 M€ (- 13.56 %). Il est composé essentiellement des comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	79 483	73 793	5 690	7,71%
Opérations internes au Crédit Agricole	9 503 174	8 767 603	735 571	8,39%
Comptes créditeurs de la clientèle	4 921 388	4 895 066	26 322	0,54%
Dettes représentées par un titre		-	-	
Comptes de régularisation et passifs divers	652 243	187 744	464 499	247,41%
Provisions et dettes subordonnées	370 971	364 202	6 769	1,86%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	78 199	71 199	7 000	9,83%
Capitaux propres hors FRBG	1 525 717	1 462 450	63 267	4,33%
TOTAL DU PASSIF	17 131 175	15 822 057	1 309 118	8,27%

Opérations interbancaires au Crédit Agricole à 79 M€

Elles sont en progression de 7.71 % par rapport à 2021 ; impact du prêt contracté en 03/2022 suite nouvelle titrisation (21.95 M€) et remboursement de l'emprunt de 02/2107 pour un nominal de 8.87 M€. Baisse des encours sur DAT (7.7 M€).

Opérations internes au Crédit Agricole à 9 503 M€

Elles sont en progression de 736 M€. Les principales composantes de ce poste sont les suivantes : comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de gérer la liquidité.

Opérations avec la clientèle à 4 921 M€

Elles sont en progression de 26 M€, (+0.54%). Les comptes d'épargne à régime spécial progressent de 3.12 % pour atteindre 49.8 M€. L'augmentation des comptes créditeurs à vue (4 310 M€ ; + 1.15 %) s'explique notamment par la diminution des comptes créditeurs à terme (562 M€ ; - 4.16 %) avec la baisse des DAT de la clientèle financière.

Provisions et dettes subordonnées à 371 M€

Les provisions pour risques et charges progressent de 1.86 M€ principalement sur les postes suivants :

- Stock de provisions pour risques d'exécution des engagements par signature iso 2021.
- Une reprise nette de 8.5 M€ sur la provision Epargne Logement pour un stock final de 8.6 M€.
- Dotation de 13.9 M€ des provisions non affectées (Bucket 1 et 2) pour un stock final de 100 M€.
- Autres provisions en reprise pour 3.3 M€ portant le stock à 10.7 M€.

Les comptes courants bloqués des caisses locales dans la catégorie dettes subordonnées progressent de 3.3 M€.

Fonds pour risques bancaires généraux dotation de 7 M€ portant le stock à 78 M€.

Capitaux propres

Ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat de l'année. Le montant fin 2022 s'élève à 1 526 M€ et enregistre une augmentation de 63.3 M€ soit 4.33 %, expliqué par le résultat 2022 (70.5 M€) minoré des dividendes versés au titre de 2021 pour 7.3 M€.

4.3.3 Hors Bilan sur base Individuelle

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	1 434 710	1 316 418	118 292	8,99%
Engagement de financement	1 082 073	978 937	103 136	10,54%
Engagement de garantie	350 945	333 938	17 007	5,09%
Engagements sur titres	1 692	3 543	- 1 851	-52,24%

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	4 906 914	4 667 801	239 113	5,12%
Engagement de financement	13 399	16 865	- 3 466	-20,55%
Engagement de garantie	4 891 823	4 647 393	244 430	5,26%
Engagements sur titres	1 692	3 543	- 1 851	-52,24%

Engagements donnés :

➤ Engagements de financement : 1 082 M€ en hausse de 103 M€.

Hausse des ouvertures de crédit confirmées pour 15.8 M€ et des encours de crédits non débloqués pour 88.2 M€ liée à une activité de crédits soutenue sur 2022 sur quasi tous les marchés.

➤ Engagements de garantie : 351 M€, en hausse de 17 M€ :

- Les engagements de garantie hors Crédit Agricole progressent de 10 M€ liés principalement à des cautions données sur encours sains.
- Les engagements de garantie d'ordre du Crédit Agricole baissent de 4.2 M€ imputables à la garantie Casa donnée pour le FGDR.
- Les autres engagements de garantie d'ordre de la clientèle progressent de 11.2 M€ avec une hausse des cautions immobilières de 5.3 M€.

Engagements reçus :

➤ Engagements de financement : baisse de 3.5 M€.

Baisse de l'engagement reçu par Casa sur les avances globales de 3.5 M€.

➤ Engagements de garantie :

- Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (hors CA) progressent de 29.4 M€.
- Les engagements reçus des administrations publiques et assimilées diminuent de 21.9 M€ en lien avec les PGE mis en place suite à la crise sanitaire.
- Les autres engagements reçus de la clientèle progressent de 231.6 M€, principalement sur la CAMCA (229 M€).

4.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de 77 970 milliers d'euros se décompose de :

- 3 702 438 part de 15 euros soit 55 536 milliers d'euros souscrits par les Caisses Locales
- 1 495 584 Certificats Coopératifs d'Associés de 15 euros soit 22 434 milliers d'euros émis en 2004, souscrits par le public et par SACAM Mutualisation depuis 2016 (auparavant détenus par Crédit Agricole S.A.).

4.4.1 Les parts sociales

en euros	TOTAL INTERETS AUX PARTS SOCIALES	Eligibles à l'abattement de droit commun *	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2022 au titre de 2021	1 238 465,51	6,02	1 238 459,49
Versement en 2021 au titre de 2020	1 382 860,59	6,72	1 382 853,87
Versement en 2020 au titre de 2019	1 555 023,96	7,56	1 555 016,40

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal. (Ce renvoi devra être vérifié chaque année)

4.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

en euros	TOTAL REMUNERATION CCA	Montant unitaire	Donnant droit à l'abattement de droit commun *	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2022 au titre de 2021	6 027 203,52	4,03	766 107,03	5 261 096,49
Versement en 2021 au titre de 2020	4 755 957,12	3,18	605 227,14	4 150 729,98
Versement en 2020 au titre de 2019	6 064 441,50	4,05	772 011,56	5 292 429,94

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal. (Ce renvoi devra être vérifié chaque année)

4.4.3- Les Certificats coopératifs d'investissement (concerne uniquement les CR Cotées)

4.5 Autres filiales et participations

4.5.1 Filiales non consolidées

NEANT

4.5.2 Participations

Titres de participation non consolidés (en France)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus Brutes	Valeurs comptables des titres détenus Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :										
Participations dans des établissements de crédit :										
SAS RUE DE LA BOETIE	2 928 713		186%	354 420	598 384				1284 095	25 822
BATIFRANC	35 384	4 879	4,7%	1425	1917				105	19
Autres parts dans les entreprises liées :										
SAS CREDIT AGRICOLE France COM TE INVESTISSEMENT	8 000		100,00%	8 000	8 000				782	391
SAS FCDF	9 450	275	100,00%	9 450	9 713	5 729			10	
FCCAI	878		100,00%	1155	1 155					
FCDI	1880		100,00%	0	0				-147	
Autres titres de participations :										
SACAM MUTUALISATION	10 556 877		178%	326 000	384 083				226 822	4 849
SAS SACAM IMMOBILIER	173 273	10 362	2,29%	4 230	5 711				687	16
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	88 546	1,77%	12 939	17 607	899			38 288	321
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023	30 454	1,88%	18 705	12 740				8 322	134
SAS SACAM FIRECA	68 334	47	2,10%	2 043	1 234				-3 618	
SAS SACAM PARTICIPATIONS	82 558	34 335	2,27%	1642	2 589				14 903	340
SAS SACAM AVENIR	277 623	-77	2,10%	8 143	5 827				-30	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	24 622	2,42%	1 223	2 834				3 297	76
SACAM NEOPRO	45 189	0	199%						0	
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	58 224		12,07%	8 234	10 670				11 235	104
AKTYA (SAIEM B)	28 041	5 213	7,97%	2 281	3 315					4
SAS C2M S	53 053	26 808	180%	1627	2 197				2 443	50
SAS DELTA	79 550	-1 729	2,04%	1620	1620				-27	
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	44 892	33 319	4,7%	4 000	4 387				-759	
CAPS (CTCAM)	48 026	0	1,44%	872	87				17 887	11
SEDD	15 027	860	6,85%	881	1 029				297	
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME 2	40 000		10,00%	5 000	4 815				-65	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (ensemble)										
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)										
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)										
Autres titres de participation (ensemble)										
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				378 285	620 809	15 729	0			

Titres de participation non consolidés (en Suisse)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Franche-Comté								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :								
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (SUISSE)	CHF	306 489		12,60%	40 376	55 853	10 044	876

- Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
899	0%	SACAM NEOPRO	1,99%	
274	2,13%	SACAM FIRECA	2,10%	participation dans SAS FIRECA , fonds de recherche innovation
390	1,04%	FIRECA PORTAGE DE PROJETS SNC	0,99%	activité de recherche
100	1,39%	ACTION 70	1,99%	investissement immobilier, baux
523	0,94%	CA TRANSITIONS	0,94%	transition energetique
873	0%	FI venture 2	0,52%	innovation
3500	10%	CAC PME 2	10%	

4.6 Tableau des cinq derniers exercices

	2018	2019	2020	2021	2022
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	77 970	77 970	77 970	77 970	77 970
Nbre de parts sociales	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438
Nbre de CCA	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	280 576	284 004	268 614	273 129	291 538
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	117 689	117 108	108 146	104 398	114 925
Impôt sur les bénéfices	27 107	26 453	24 418	19 290	17 370
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	70 168	70 258	55 076	69 704	70 533
Bénéfices distribués	7 679	7 619	6 139	7 266	7 614
3- Résultat des opérations réduit à 1 titre (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,44	0,42	0,37	0,33	0,41
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	4,05	4,05	3,18	4,03	4,07
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 266	1 263	1 233	1 264	1 258
Montant de la masse salariale de l'exercice	55 438	56 876	54 725	56 675	60 264
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	28 372	27 754	27 224	30 199	29 946

4.7 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est à signaler

4.8 Informations diverses

4.8.1 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière (concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.2 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

L'article D.441-4 du Code de Commerce stipule :

I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent aux nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

En application de la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) concernant l'information sur les délais de paiement, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2022 est le suivant :

34 Factures reçues non réglées au 31/12/2022 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 91 jours	Total
Montant total des factures (TTC) en k€		37,00	0,70	128,50	0,60	166,80

Les montants publiés sont mentionnés en TTC.

4.8.3 Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale (concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.4 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2022 :

- Nombre de comptes inactifs : 14 786
- Montant des comptes inactifs : 7 787 509.59 euros
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 232
- Montant des comptes remontés à la CDC : 625 121.36 euros

4.8.5 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 151 milliers d'euros.

4.8.6 Rémunération des dirigeants (concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.7 Liste des mandats des mandataires sociaux (concerne uniquement les CR cotées)

4.8.8 Information sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique (concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.9 Activités en matière de recherche et développement
Non concerné

4.8.10 Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes (concerne uniquement les CR Cotées)

4.8.11 Calendrier des publications des résultats (concerne uniquement les CR Cotées)

5. Facteurs de risques et informations prudentielles

5.1 Informations prudentielles

Fonds propres prudentiels, phasés simplifiés (en millions d'euros) ^a et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 316	1 284
dont Instruments de capital et réserves	2 090	2 116
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(774)	(833)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 316	1 284
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	15	13
FONDS PROPRES TOTAUX	1 331	1 297
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	5 058	5 092
RATIO CET1	26,03%	25,21%
RATIO TIER 1	26,03%	25,21%
RATIO TOTAL CAPITAL	26,31%	25,47%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	14 330	14 444
RATIO DE LEVIER	9,19%	8,89%

5.2 Facteurs de risques

1. FACTEURS DE RISQUES

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée.

A. FACTEURS DE RISQUE LIÉS À LA CAISSE REGIONALE DE FRANCHE COMTE ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale de Franche Comté sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Franche Comté évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Franche Comté et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale de Franche Comté considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale de Franche Comté s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Franche Comté lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale de Franche Comté cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale de Franche Comté est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale de Franche Comté s'élevait à 14 188 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 83% sur la Banque De Détail (BDD), 17% sur la Banque Des Entreprises (BDE) qui comprend les entreprises, les collectivités Publiques et les Professionnels de l'immobilier.

Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse Régionale de Franche Comté étaient respectivement de 1 457 millions d'euros et de 1 145 millions d'euros au 31 décembre 2022. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 223 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale de Franche Comté liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale de Franche Comté comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale de Franche Comté est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale de Franche Comté s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Franche Comté.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse Régionale de Franche Comté s'élevait à 14 110 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 209 millions euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale de Franche Comté

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur sa rentabilité et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, l'exposition brute de la Caisse Régionale de Franche Comté sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 4 470 millions d'euros (dont 112 millions d'euros en défaut).

d) La Caisse Régionale de Franche Comté pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit de la Caisse Régionale de Franche Comté sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. Tout d'abord, la Caisse Régionale accompagne des particuliers pour des financements habitat ou de crédits à la consommation. Le poids de ces financements représente 65% du total des encours de la Caisse Régionale soit 9 190 millions d'euros. Le reste des encours, 4 998 millions d'euros se répartissent entre les professionnels, les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques.

Le poids de la filière Agroalimentaire et de la filière Immobilière représente 55% de nos engagements soit 2 718 millions d'euros. Cette part reste stable sur les 3 dernières années. En dépit d'une apparente concentration des filières, la Caisse Régionale de Franche Comté ne présente pas de risque de concentration sectorielle. A titre d'exemple, la filière immobilière est représentée pour une grande majorité de l'EAD par des murs professionnels qui sont le reflet du tissu économique local et qui sont disséminés sur l'ensemble du territoire de la Franche Comté. De la même manière, la filière agroalimentaire telle qu'elle est constituée est suffisamment diversifiée pour limiter l'effet d'une crise sectorielle.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale de Franche Comté

La capacité de la Caisse Régionale de Franche Comté à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale de Franche Comté à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Franche Comté serait exacerbé si les actifs détenus en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts.

f) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré sur le territoire où il exerce ses activités

La Caisse Régionale Franche-Comté accompagne ses clients Franc-comtois (tous marchés) investissant en Franche-Comté. Sur le marché des Particuliers, il est admis un « droit de suite » pour les clients ou enfants de clients qui feraient une opération hors territoire. Par extension, le droit de suite sera admis en présence d'un lien

de parenté. Pour les prospectus sollicitant un financement hors territoire (à l'exception de ceux travaillant en Franche-Comté), l'accord écrit de la Caisse Régionale de domiciliation du prospect ou de l'opération devra être obtenu. Pour les marchés spécialisés (Professionnels, Entreprises et Agriculteurs), la préconisation est d'obtenir une qualification du projet ou du client par la Caisse Régionale du lieu d'investissement ou du client pour un client de Franche-Comté qui investit hors Franche-Comté.

Ainsi, au 31/12/2022, la majorité des expositions de la Caisse Régionale se concentrent sur son territoire, c'est-à-dire sur les 4 départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort soit 80%.

La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La clientèle frontalière notamment Suisse expose la Caisse Régionale de Franche-Comté à ce risque. On entend par clientèle frontalière, un individu qui exerce une activité tout en résidant de manière habituelle sur le territoire d'un autre état. De fait, un résident Suisse en cours d'acquisition de sa résidence principale en France sera considéré comme tel. Un frontalier perçoit des revenus en CHF et, de par son domicile en France, consomme en Euros. Le financement de ces clients implique une situation de risque par rapport aux fluctuations du taux de change. Au 31/12/2022, les financements auprès des clients frontaliers s'élèvent à 1 951 millions d'euros (dont 25 millions d'euros en défaut).

g) La Caisse Régionale de Franche Comté est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale de Franche Comté n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 82 millions d'euros au 31 décembre 2022.

2. Risques financiers

a) La fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Franche Comté

Depuis début 2022 on assiste à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Franche Comté a vu et pourrait continuer à voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant les revenus nets d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse Régionale de Franche Comté (salaires, achats).

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Franche Comté

La Caisse Régionale de Franche Comté par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale de Franche Comté sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale de Franche Comté n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale de Franche Comté ainsi que sa valeur économique.

A fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la valeur économique de la Caisse régionale serait positivement affectée à hauteur de 58 millions d'euros (vs 83.93 M€ en 2021 - VAN) ; à l'inverse, à fin décembre 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de 65 millions d'euros (vs 72.33 M€ en 2021 - VAN) sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux.

Les résultats de la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A., des Caisses Régionales et de leurs activités pourraient être perturbées de manière significative.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale de Franche Comté, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale de Franche Comté, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale de Franche Comté, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale de Franche Comté, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale de Franche Comté. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2022, l'encours brut des titres de créances détenus s'élevait à 82 millions d'euros pour le portefeuille de placements. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 822 K€.

d) La Caisse Régionale de Franche Comté peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Franche Comté venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Franche Comté détenait près de 659 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 74.5 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 584.5 millions d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

e) Les commissions tirées par la Caisse Régionale de Franche Comté des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale de Franche Comté de ces activités. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur ses résultats et sa situation financière.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse Régionale de Franche Comté intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale de Franche Comté qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles elle intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale de Franche Comté réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale de Franche Comté perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f) La Caisse Régionale de Franche Comté doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale de Franche Comté est incertain, et si la Caisse Régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale de Franche Comté s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale de Franche Comté en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Franche Comté affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 119.62 %⁴

⁴ LCR de fin de période.

supérieur au plancher réglementaire de 100 % et un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 105.67%, supérieur au plancher réglementaire de 100%.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse Régionale de Franche Comté à des risques de marché

Les activités de la Caisse Régionale de Franche Comté sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent.

Le risque de marché de la Caisse Régionale est encadré par une limite globale d'exposition, des limites d'allocation par classe d'actifs avec des seuils d'alerte et de stop-loss.

La Caisse Régionale de Franche Comté réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale de Franche Comté aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

h) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale de Franche Comté pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes. En effet, nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques.

La méthode de macro-couverture générationnelle retenue par la Caisse Régionale met en relation les swaps de couverture de taux et les crédits couverts regroupés par génération annuelle. Le périmètre couvre la macro-couverture taux fixe en EUR et CHF et la macro-couverture inflation en EUR.

i) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction du Crédit Agricole de Franche Comté dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Franche Comté est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Ces estimations peuvent reposer sur des indicateurs et outils quantitatifs ou des observations des comportements passés. Toutefois, si les estimations ainsi déterminées s'avéraient substantiellement inexactes, notamment en raisons de perturbations sur les marchés financiers, d'un climat d'incertitude extrême, de changements de comportement des acteurs économiques, ou de réalisation d'événements extrêmement improbables ou encore ou encore si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait enregistrer des pertes imprévues.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale de Franche Comté inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2020 à 2022, les incidents de risque opérationnel en date de comptabilisation pour la Caisse Régionale de Franche Comté se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 29 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 7 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 43 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (14 %), les dommages occasionnés aux actifs physiques (4 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1 %) et la fraude interne (1 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale s'élevait à 463,70 M€ d'euros au 31 décembre 2022.

a) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2022, le montant de la fraude avérée pour le périmètre la Caisse Régionale de Franche Comté s'élève à 0,694 millions d'euros, en hausse de 4% comparé à l'année 2021.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique) : 79 % ;
- fraude aux moyens de paiement (virements) : 21 %.

Nota bene : le montant de la fraude comprend également la fraude identitaire et documentaire qui représente à fin décembre 2022, 0,13 millions d'euros (usurpation d'identité, faux contrat de travail, faux document CNI,...).

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Crédit Agricole de Franche Comté est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Franche Comté continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Franche Comté dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Franche Comté se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne

temporaire des systèmes d'information, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale de Franche Comté ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Franche Comté est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Franche Comté est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Franche Comté ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2020 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Franche Comté n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs utilisés dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Franche Comté applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus utilisés pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Franche Comté à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Franche Comté a une exigence de fonds propres prudentiels de 37 096 K€ au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation au Crédit Agricole de Franche Comté pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale de Franche Comté dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa

réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à sa réputation pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et l'exposer à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est non significatif pour la Caisse Régionale de Franche Comté et géré par le service Conformité Sécurité Financière qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse Régionale de Franche-Comté pourrait faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale de Franche-Comté, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale de Franche-Comté pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Les services Juridique et Contentieux de la Caisse Régionale ont deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 2 021 K€ au 31 décembre 2022, versus 2 513 K€ au 31 décembre 2021.

4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole de Franche Comté évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière du Crédit Agricole de Franche Comté peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole de Franche Comté et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 100 % du produit net bancaire de la Caisse Régionale de Franche Comté a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale de Franche Comté, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;

- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale de Franche Comté les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale de Franche Comté, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : crises sociales ou politiques à travers le monde, tensions en Europe de l'Est ;
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) L'absence de baisse pérenne des taux d'inflation pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale de Franche Comté

La pandémie de Covid et le rebond économique qui l'a suivie se sont notamment traduits en termes économiques par des goulets d'étranglement (qui sont résorbés ou en cours de résorption), des tensions sur les coûts en amont, un très net redressement de l'inflation, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives. Le scénario économique et financier s'articule autour d'un repli progressif de l'inflation, se traduisant par une stabilisation en 2023 des taux directeurs assortie de tensions modérées sur les taux d'intérêt sans risques. Or, la baisse de l'inflation pourrait être contrariée par des facteurs tels que : augmentation des prix de l'énergie (cf. notamment le conflit russo-ukrainien), foyers localisés d'épidémie de Covid freinant l'activité et se traduisant par de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement, inflation sous-jacente plus résistante, accélération des salaires sans pour autant garantir le maintien du pouvoir d'achat.

Au 31 décembre 2022, les expositions du Crédit Agricole de Franche Comté aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes: (a) Distribution / Industries de biens de consommation 313 millions d'euros en EAD dont 3.1% en défaut (b) L'industrie lourde avec 232 millions d'euros d'EAD dont 5.4% en défaut, (c) Le BTP avec 143 millions d'euros en EAD dont 7.8% en défaut, (d) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 134 millions d'euros en EAD dont 5.9% en défaut, (e) l'automobile avec 107 millions d'euros en EAD dont 3% en défaut.

d) La Caisse Régionale de Franche Comté intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse Régionale de Franche Comté est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes

de surveillance.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par
 - le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020)
 - et la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019).

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2022, le ratio CET1 non phasé atteint 26,03% et le ratio global non phasé 26,31% ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par
 - la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement),
 - et le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ;

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse Régionale de Franche Comté au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, sa contribution au Fonds de résolution unique s'établit à 3109 K€ contre 1743 K€ en 2021.

- les réglementations applicables aux instruments financiers, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- la législation fiscale et comptable; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale de Franche Comté : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à

prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Franche Comté opère. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles et à la complexité de ces sujets, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse Régionale de Franche Comté mais son impact pourrait être très important.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Franche Comté

a) La Caisse Régionale de Franche Comté pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse Régionale de Franche Comté sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale de Franche Comté perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Franche Comté

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités. Par exemple, la baisse des taux d'intérêts impacte simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale de Franche Comté à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière est d'autant plus important.

d) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée aux risques climatiques et environnementaux

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse Régionale de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel. La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Elle peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors mais pourraient être majeurs.

Les aléas de risques environnementaux peuvent ensuite affecter les contreparties de la Caisse Régionale. Les risques environnementaux sont alors considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel s'agissant des risques de réputation. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, la Caisse Régionale pourrait prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...). La Caisse Régionale de Franche Comté pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes ...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse Régionale devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Le Groupe Crédit Agricole doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

f) La Caisse Régionale de Franche Comté est confrontée à une forte concurrence

La Caisse Régionale est confrontée à une concurrence forte, notamment dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation

électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse Régionale de Franche Comté doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultat.

6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) **Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué

simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-1 du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2⁵. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁶, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers. L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute

⁵ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

⁶ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

5.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse Régionale de Franche Comté, la nature des principaux risques auxquels elle est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale de Franche Comté se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

2.1 APPETENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de Caisse Régionale de Franche Comté exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque (Risk Appetite) de la Caisse Régionale de Franche Comté est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement de l'exposition au risque opérationnel
- la limitation du risque de non-conformité;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse Régionale en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles.

La déclaration d'appétence au risque vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale de Franche Comté s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés portant sur :**
 - la solvabilité qui garantit la pérennité de l'entité en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris;
 - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future
 - le risque de crédit qui constitue le principal risque de la Caisse Régionale compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire ;
 - et des risques clé tels que les risques de taux et d'inflation, le risque opérationnel, le risque de non-conformité.
- **de limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs ;**

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;

- la **tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- la **capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque de la Caisse Régionale s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser les risques majeurs.

Profil de risque global :

L'activité de la Caisse Régionale est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité sur le territoire de la Franche Comté avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque de la Caisse Régionale est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2022 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 2.4 (Gestion des risques) et partie 3.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 2.5 (Gestion des risques) et partie 3.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 2.6 (Gestion des risques) et parties 4 et 5 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 2.8 (Gestion des risques) et partie 3.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque en M€	Résultat net part en M€	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2021	25,21 %	193,98 %	9,4 M€	69,7	1,65 %
31 décembre 2022	26,03%	119,62%	13,4 M€	70,5M€	1.39%

Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'appétit pour le risque de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse Régionale. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance. Certains indicateurs ont été franchis comme les financements à effet de levier dont le périmètre et par conséquent les limites initiales étaient mal définies. Une alerte a été réalisée auprès du conseil d'administration et de nouvelles limites en phase avec le bon périmètre ont été proposé dans le cadre de la déclaration d'appétence 2022.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (pilotée par la DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables de la fonction Gestion des risques (RFGR), rattachés hiérarchiquement à la Directrice des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Le RFGR :

- supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

La surveillance des risques au sein de la **Caisse Régionale** s'exerce à travers plusieurs instances de gouvernance :

- **le Comité des risques** (émanation du Conseil d'administration) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne de la Caisse Régionale, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.
- **le Comité de Contrôle Interne** (présidé par le Directeur général de la Caisse régionale, quatre réunions par an) : est l'instance de coordination des trois fonctions de contrôle : examen des problématiques de contrôle interne, suivi des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, validation de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, qualité du dispositif de contrôle interne;
- **le Comité financier** (présidé par le Directeur Général) veille à la mise en œuvre de la politique financière et au pilotage des risques financiers.
- **le Comité Balois** est chargé de la mise en œuvre des dispositions de Bâle en matière de risques. Il est chargé du pilotage et du suivi des indicateurs de risque de crédit.
- **le Comité de Sécurité Financière** : instance de suivi de tous les sujets relatifs à la lutte contre le blanchiment, la fraude externe et interne, la déontologie des collaborateurs (respect Charte Déontologie et Règlement)

Culture risque

Le Crédit Agricole de Franche Comté instaure une culture risque à tous les niveaux de l'entreprise en fonction des missions exercées. Pour ce faire, les collaborateurs du CAFC bénéficient de modules de formation (SCAN UP, e-learning ou présentiel) en fonction de leur profil et de leur métier.

Les experts de la ligne Métier risques de la Caisse Régionale profitent également des campagnes de révisions des cartographies (RO, SSI), plans de contrôles pour acculturer les métiers sur le risque. Des animations risques crédit sont également régulièrement dispensées aux collaborateurs du Réseau.

Les administrateurs, membres du Comité des Risques notamment, bénéficient de formation régulière sur le sujet.

Suivi des risques

Via les différents Comités, la Gouvernance est régulièrement informée des évolutions de la situation des risques. Le tableau de bord appétence, les indicateurs de risques crédit, les résultats de contrôles, les éventuelles alertes sont portés à la connaissance de la Gouvernance.

2.2 DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille ou d'une activité, utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'appétit pour le risque. Le dispositif de stress tests couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et change.

Principaux stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents sont effectués en central et permettent de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Gouvernance via les différents Comités.

Pour le risque de crédit, des stress tests sont réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique. Ces exercices viennent appuyer les décisions en matière de limites globales d'exposition, exercice d'appétence.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité de la Caisse Régionale à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance de la Caisse Régionale.

Les scénarios utilisés sont élaborés par la Direction Economique (ECO). Ils présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

Gouvernance

Ces différents stress sont déclinés à l'échelle de la Caisse Régionale et font l'objet de présentations en CCI, en Comité financier ainsi qu'en Comité des Risques.

2.3 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

I. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (7), de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5)

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

II. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

La Caisse Régionale s'appuie sur le corps procédural Groupe pour appliquer les principes d'organisation du dispositif de contrôle interne. L'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A.

(7) Article L. 511-41.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont notamment complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'inspection générale ou d'audit).

Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

COMITE DE CONTROLE INTERNE

Le Comité de contrôle interne de la Caisse Régionale, instance faîtière de pilotage des dispositifs, se réunit périodiquement sous la présidence de la Direction Générale.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la Caisse Régionale. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Gestion des risques, Vérification de la conformité et Audit interne

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage, le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, y compris des risques du système et la mise en œuvre du dispositif « plans de continuité d'activités »

- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale de Franche Comté.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Franche Comté a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise, approuve son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de la Caisse Régionale rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration l'appétit pour le risque de la Caisse Régionale.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe et de l'audit interne.

III. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Franche Comté met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité de la Directrice des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A.

▪ **FONCTIONS RISQUES ET CONTROLES PERMANENTS CENTRALES DE CREDIT AGRICOLE S.A.**

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

▪ **FONCTIONS RISQUES ET CONTROLES PERMANENTS AU NIVEAU DE LA CAISSE REGIONALE DE FRANCHE COMTE**

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR). Le RFGR, en charge du pilotage des risques, des contrôles permanents et de la Conformité, est rattaché hiérarchiquement à la Directrice des risques Groupe et fonctionnellement au Directeur Général de la Caisse Régionale. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

La Caisse Régionale de Franche Comté, sous la responsabilité de son RFGR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

La Caisse Régionale :

- met en œuvre les normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- et détermine une stratégie risques au travers des différentes politiques (crédit, financière, Risque Opérationnelle...)

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

▪ PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITE

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques des Caisses régionales bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour les Caisses régionales, de manière récurrente.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la Caisse Régionale s'organise pour être en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (procédure de reconstruction de PC à partir de clés USB dupliquées, et stock de PC de secours mutualisé avec les CR voisines).

▪ SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faitier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées au sein de la Caisse Régionale. La fonction MRSI est assurée par le contrôle permanent de la Caisse Régionale. Le MRSI consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

La Caisse Régionale de Franche Comté a fait le choix d'intégrer le GIE CASIHA sur la fonction CISO. Ce transfert est effectif depuis mai 2017. Dans le cadre de ce GIE, un comité opérationnel se tient régulièrement. Les reportings fournis servent de base aux présentations en Comité de Contrôle Interne.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 2.9 "Risques de non-conformité" ci-après.

Contrôle périodique

Le service Contrôle Périodique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté fait partie de la Ligne Métier Audit Inspection (LMAI) du Groupe Crédit Agricole S.A. qui regroupe l'ensemble des auditeurs inspecteurs du Groupe Crédit Agricole et de ses filiales. A ce titre, le service est garant, vis-à-vis de l'Inspection Générale Groupe (IGL) et des différents régulateurs, du bon fonctionnement de la LMAI sur son périmètre.

Le service Audit Contrôle Périodique est le niveau ultime de contrôle au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté et est placé sous l'autorité directe de son Directeur Général de manière à garantir son indépendance.

Le périmètre d'intervention du service Audit Contrôle Périodique couvre la totalité des entités, activités, processus et fonctions relevant du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale. Il inclut notamment les fonctions de "Contrôle Permanent" et de "Contrôle du pilotage de la Conformité", ainsi que les filiales, les prestations externalisées de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les prestations de services essentiels externalisées d'enjeu Groupe font l'objet d'une couverture d'audit par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) pour le compte de la Ligne métier audit interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies normées et formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel de 5 ans, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Par ailleurs, des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et le service Audit Contrôle Périodique de la Caisse Régionale sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Sur ces missions, une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Les missions d'audit conduites par le contrôle périodique consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles et à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature.

Les missions réalisées par le service Audit Interne font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Le service Audit Contrôle Périodique de la Caisse Régionale de Franche Comté est certifié IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) depuis juin 2019.

2.4 RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une

combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale doit s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour le risque de la Caisse Régionale et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des Risques. Les stratégies risques de crédit décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des crédits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, secteur d'activité. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le service contrôle central des risques.

Par ailleurs, la gestion de portefeuille est faite au sein de la Caisse Régionale afin de réduire les principaux risques de concentration supportés. Ainsi, la diversification des risques permet par exemple de limiter la forte concentration, notamment en cas de crise sur un secteur d'activité ou sur une typologie de clients. Dans cet objectif, la Caisse Régionale surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par secteur économique et par répartition géographique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (Credit Valuation Adjustment) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit, en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques de la Caisse Régionale et dans le dispositif de limites en vigueur. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par le réseau commercial lorsque le montant des financements entre dans leurs délégations ou par le service Engagement ou le Comité Régional des Engagements composé de d'administrateurs de la Caisse Régionale. Un Avis Risque Indépendant (ARI) de l'équipe du Contrôle Central des risques Crédit est établi sur les dossiers à forts enjeux (dossiers avec note dégradée ou montants significatifs) pour accompagner les administrateurs du Comité Régional des Engagements dans leur décision. C'est ce comité qui constitue l'instance ultime de décision de la Caisse Régionale.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTEMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CREDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par la Directrice des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour

mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-	
Équivalent indicatif Moody's	Aa1/Aa		Aa3/A								B1/B			
	Aaa	2	1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	2	B3	Caa/Ca/C	
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA		AA+/AA		AA-/A+		A/A-		BBB+		BBB		BBB-	
	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C	
Probabilité de défaut à 1 an	0,001			0,06	0,16	0,30	0,60	0,75	1,25	1,90		12,00		
	%	0,01 %	0,02 %	%	%	%	%	%	%	%	5,0 %	%	20,00 %	

Au sein de la Caisse Régionale, la grande clientèle regroupe principalement les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par le service des engagements. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Au cours de l'année 2021, la Banque Centrale Européenne a autorisé le Groupe à utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux CRCA et à LCL.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CREDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIEES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par la Caisse Régionale, mais également les opérations de haut de bilan, les engagements par signature.

Fin 2022, les engagements commerciaux de la Caisse Régionale auprès des dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 1,97% du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires. La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi risque et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Par ailleurs, la Caisse Régionale réalise annuellement un stress selon les secteurs d'activité qui lui permet de tester la résistance de son portefeuille en situation de stress.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DEFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par le Recouvrement Amiable et Contentieux et d'un suivi au Comité Affaires Spéciales (CAS).

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES DE CREDIT SUR BASE CONSOLIDEE

Le profil de risque de crédit de la Caisse Régionale de Franche Comté est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité Balois, et régulièrement en Comité des risques, à l'aide de différents tableau de bord, y compris tableau de bord d'appétit pour le risque.

En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées et présentées en Comité Bâlois et Comité des Risques.

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque Pays sur son portefeuille engagements.

3.6 STRESS TESTS DE CREDIT

Le dispositif stress test pour le risque de crédit de la Caisse Régionale s'appuie sur le dispositif Groupe, et les exercices sont réalisés à la demande du Groupe afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 4 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de la Caisse Régionale et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont une brique importante de l'ICAAP. Ils sont examinés par le Comité de Contrôle Interne et sont présentés au Comité des Risques de la Caisse Régionale

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 GARANTIES REÇUES ET SURETES

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse Régionale s'élève à 14.188 millions d'euros (13.598 millions d'euros au 31 décembre 2021), en hausse de 4,3% par rapport à l'année 2021.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes de la Caisse Régionale et hors collatéral versé par la Caisse Régionale dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données) est présentée ci-dessous.

2.1 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition géographique des financements de la Caisse Régionale de Franche-Comté est la suivante :

Zone géographique de risque	2022	2021
25 - Doubs	44%	44%
Hors Territoire	20%	20%
39 - Jura	18%	17%
70 - Haute-Saône	13%	14%
90 - Territoire de Belfort	5%	5%
TOTAL	100%	100%

Conformément à la politique crédit de la Caisse Régionale, la majorité des financements (soit 80%) sont réalisés sur le territoire Franche-Comté, c'est-à-dire sur les départements du Doubs (25), du Jura (39), de la Haute-Saône (70), et du Territoire de Belfort (90). Cette répartition des financements est identique à celle de 2021.

2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 4 971 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 4 680 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

Secteur d'activité	2022	2021
AGROALIMENTAIRE	34%	33%
IMMOBILIER	21%	20%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	10%	11%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	6%	7%
DIVERS	6%	6%
INDUSTRIE LOURDE	5%	4%
SANTE / PHARMACIE	4%	4%
BTP	3%	3%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	3%	3%
AUTOMOBILE	2%	2%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	2%	1%
ELECTRICITE	1%	1%
AUTRES INDUSTRIES	1%	1%
UTILITIES	1%	1%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1%	1%
AUTRES TRANSPORTS	1%	1%
PETROLE & GAZ	0%	0%
MEDIA / EDITION	0%	0%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0%	0%
ASSURANCE	0%	0%
MARITIME	0%	0%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0%	0%
TELECOM	0%	0%
BANQUES	0%	0%
TOTAL	100%	100%

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2022. Trois filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en 2021 : la filière "Agroalimentaire" occupe la première place à 34% contre 33 % en 2021 ; la filière "Immobilière" à la deuxième place à 21% du total comme en 2021 et la filière « services non marchands et secteur public » reste à la troisième place à 10%

Les filières « BTP », « Distribution » pour les petits commerces de proximité, « Industrie Lourde » et « Automobile » sont particulièrement suivies, car elles subissent de plein fouet l'augmentation des coûts des matières premières mais aussi de l'énergie. La clientèle présente sur ces secteurs fragiles fait l'objet d'une surveillance renforcée.

2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRETS ET CREANCES PAR AGENT ECONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Les encours bruts de prêts et créances (14 110 millions d'euros au 31 décembre 2022 incluant les créances rattachées, contre 13 501 millions d'euros au 31 décembre 2021) augmentent de 4,5 % en 2022. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 11 % et 83 %).

2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale n'a pas d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle dans les pays de rating inférieur à "B".

3. Qualité des encours

3.1 ANALYSE DES PRETS ET CREANCES PAR CATEGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
NI en souffrance, ni dépréciés	13 541 192	12 972 641
En souffrance, non dépréciés	424 613	400 851
Dépréciés	222 673	224 397
Total	14 188 478	13 597 889

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2022 est composé à 95,4% d'encours ni en souffrance, ni dépréciés comme en 2021.

3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle de la Caisse Régionale (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (2 359 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 2 293 millions d'euros au 31 décembre 2021). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTELE DE PROXIMITE PAR EQUIVALENT INDICATIF S&P DU RATING INTERNE 2022

	31/12/2022	31/12/2021
AAA	2%	1%
AA	4%	6%
A	3%	1%
BBB	41%	37%
BB	37%	39%
B	12%	14%
Sous surveillance	0,6%	1%
TOTAL	100%	100%

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, avec un profil de risque qui montre un accroissement de 4 points des grades BBB. Au 31 décembre 2022, 50 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés investment grade (note supérieure ou égale à BBB ; 46 % au 31 décembre 2021) et seuls 0,58% sont sous surveillance.

3.3 DEPRECIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur le portefeuille retail . Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

3.3.2 Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 228 millions d'euros contre 240 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse Régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 1,60 % des encours bruts comptables de la Caisse Régionale contre 1,78% au 31 décembre 2021.

Les encours restructurés ([1]) en forbearance s'élèvent à 161 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces encours diminuent de 9 M€ par rapport au 31 décembre 2021.

4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

4.1 Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par la fin des mesures COVID et notamment l'amortissement des prêts PGE. A cette sortie de crise s'est ajouté un contexte inflationniste sur l'approvisionnement en matières premières liés au conflit en Ukraine. La réduction de la dépendance énergétique en Europe, vis-à-vis de la Russie a également entraîné une hausse des factures énergétiques. Ainsi, les clients sur les activités de production (industrie, automobile, ...) mais aussi les transports et les petits commerces de proximité (notamment les boulangeries), déjà en surveillance post-COVID sont les plus exposés au risque de défaut.

4.2 Données chiffrées

Au cours de cette année, le coût du risque de la Caisse Régionale s'est élevé à 13,38 millions d'euros au 31 décembre 2022. Dans ce contexte inflationniste, la Caisse Régionale a réalisé des ajustements dans les provisions hors défaut afin de prendre en compte la dégradation de la conjoncture reflétée dans les indicateurs macro-économiques notamment sur les filières les plus exposées. Par ailleurs, la répétition des incidents climatiques et l'accompagnement des clients au risque de transition dans le cadre des critères ESG, a amené le CAFC à réaliser des provisions complémentaires sur les activités fortement exposées.

(11) La définition des encours restructures est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

IV. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise COVID-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du 31/12/2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31/12/2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2022 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Premier scénario : Scénario « central »

Ce scénario, pondéré à 50%, prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écarts injustifiés des spreads.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario, pondéré à 35%, reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartent modérément.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, pondéré à 5, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un inflexionnement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières :

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés

Quatrième scénario : Scénario adverse sévère : stress budgétaire de juillet 2022

Scénario pondéré à 10%.

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1er trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (spread OAT-Bund à 185 bp et spread BTP-Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie, Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumul pour l'immobilier commercial.

Précisions communes :

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans c'est-à-dire jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le T2 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit pouvant conduire à des reprises dans les modèles IFRS9 actuels.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Decomposition Stage1-Stage 2 et Stage3 :

À fin décembre 2022, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 42 % et 58 % des stocks de couverture sur le périmètre Groupe Crédit Agricole (P4).

À fin décembre 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 36 % du coût du risque semestriel du Groupe Crédit Agricole (P4) contre 64 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions. Hors effets directs du conflit russo-ukrainien, les dotations sur provisions de prudence ont représenté 27% de la charge totale du risque (et 73% sur le risque avéré).

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Le scénario central est actuellement pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du 31/12/2022.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-2.9%	+2.8%	+8,3%	-6.5%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2022.

Structure des encours bilan clientèle :

L'année 2022 a connu une activité crédit restée dynamique : hausse des encours de 64 milliards d'euros contre +86 milliards d'euros en 2021. Les principaux métiers contributeurs ont été la banque de proximité France (+47 milliards d'euros), la banque de financement (+15 Milliards d'euros), les métiers spécialisés (+6 milliards d'euros), compensé partiellement par une réduction sur la banque de proximité à l'internationale (-6 milliards d'euros, effet périmètre essentiellement).

Le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) est en très légère baisse à 88.0% vs 88,2% fin 2021, soit -0,2%. Sur la période, les encours clientèle Stage 1 ont progressé malgré tout de 54 milliards d'euros (idem en 2021 : +55 milliards d'euros).

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) est restée quasi stable à 9,9% vs 9,8% fin 2021. Sur la période, les encours clientèle en Stage 2 ont progressé de 7 milliards d'euros essentiellement sur la banque de proximité France (+7 milliards d'euros).

Les encours défaillants (stage 3) sont en hausse de +2,3 milliards d'euros sur l'année avec un taux de créances défaillantes restant faible à seulement 2,11 vs 2,02% fin 2021. La hausse est en partie due au dossier spécifique corporate basculé en défaut sur le T4-2022 pour une assiette de 1,3 milliards d'euros.

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont progressé en 2022 (+12% vs +6% en 2021) en lien essentiellement avec la croissance des encours et des effets plus défavorables liés aux macro scénarios utilisés dans les paramètres de calcul centraux IFRS9. Cette année, globalement, le niveau de couverture des encours en Stage 1 est en progression à 0,28% vs 0,26% fin 2021 en moyenne sur le groupe Crédit Agricole.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse également (+11,8% vs +14,5% en 2021), en lien avec la croissance des encours et avec les renforcements de stress complémentaires réalisés par les métiers. Le niveau de couverture des encours en stage 2 est de 5,0% vs 4,8% fin 2021 en moyenne sur le Groupe Crédit Agricole.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse sur le groupe Crédit Agricole (48,0% vs 53,1% fin 2021). Cette diminution s'explique pour partie par un niveau de couverture adapté sur le dossier spécifique tombé en défaut cette année, et d'autre part par une baisse légère tendancielle constatée.

2.5 RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de Crédit Agricole SA et ses filiales repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché incertain et marqué par la crise sanitaire, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de Crédit Agricole S.A. et ses filiales est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des Risques Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin

d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'exposition du Groupe aux risques de marché ;

- au niveau Caisse Régionale, le service Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché conformément aux instructions du Groupe

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Deux instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau de la Caisse Régionale :

- Le Comité Financier est informé mensuellement du respect des limites de risque (allocation portefeuille, stress tests, fonds en alerte)
- Un reporting du risque de marché est présenté semestriellement au Comité des Risques

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur des scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs).

1.1 LES STRESS SCENARIOS

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les stress scenarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de **tensions internationales** entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

Par ailleurs, au niveau des Caisse Régionales, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité.

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

A fin novembre 2022, les niveaux de risques évalués par les stress sont les suivants :

	Avec Outli RISKMETRIC				Limites		Seuil d'alerte	
	31/12/2021 *		30/11/2022		2022 *		2022 *	
	PF JVR/JCN	PF CAM	PF JVR/JCN	PF CAM	PF JVR/JCN	PF CAM	PF JVR/JCN	PF CAM
Stress Groupe	25,18	27,66	17,66	41,15	60,00	NC	57,00	70,00
En % du RNC 2021	46%	50%	25%	59%	66%		62%	100%
En % du portefeuille	5%	4%	36%	4%	12%		12%	9%
Stress Adverse 1 An	34,35	NC	24,67	NC	NC	NC	95,00	NC
En % du RNC 2021	62%		35%				136%	
En % du portefeuille	7%		50%				19%	

1.3 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, des seuils d'alerte de baisse de valorisation ainsi que des niveaux de stop loss sont appliqués par classe d'actifs du portefeuille.

1.4 INDICATEURS RELATIFS A LA DIRECTIVE CRD 4

Credit Value Adjustment (CVA)

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du Credit Value Adjustment (CVA). Selon cette directive, les établissements autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée ("VaR CVA").

L'ACPR a validé le modèle de VaR CVA de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et des fonds propres additionnels au titre de la CVA (VaR et VaR stressée) sont calculés depuis 2014.

IV. Risque action

La Caisse Régionale n'exerce pas d'activité de trading action.

Elle présente une exposition limitée sur cette classe d'actifs dans son portefeuille de placement (13.6 millions d'euros au 31/12/2022).

2.6. GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment.

La Caisse Régionale reste néanmoins responsable de la gestion du risque subsistant à son niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Au sein de la Caisse Régionale : dans le cadre de la présentation de la politique financière, le Conseil d'administration valide les limites et les seuils d'alertes proposées par les experts, pour la gestion du portefeuille de placement.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

2. Gouvernance

Concernant la gestion du risque de taux, la Direction du pilotage financier et la Direction des risques Groupe assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

La Caisse Régionale gère son exposition sous le contrôle de son Comité Financier, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Le Comité :

- examine le respect des limites applicables à la Caisse régionale
- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale proposées la gestion financière.

La situation individuelle de la Caisse régionale au regard de son risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'une présentation semestrielle en Comité des risques.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

3.1 MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux. Le dispositif de mesure du Risque de Taux d'Intérêt Global de la Caisse Régionale s'appuie sur l'outil PALMA géré par Crédit Agricole S.A.

Cette méthodologie consiste à échéancier dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La Caisse Régionale utilise les modèles nationaux à l'exception des remboursements anticipés de crédits en CHF et des remboursements anticipés de DAT.

3.2 DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

3.3 ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. supra)

4. Exposition

Les impasses de taux de la Caisse Régionale sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2022 sur le périmètre de la Caisse Régionale sont les suivants :

En M€ au 31/12/2022	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Gap Synthétique(1)	505,13	326,05	103,42	72,11	53,19	136,98	186,47	167,54	143,69	-44,98
Limite (2)	484,00	484,00	387,00	387,00	387,00	387,00	387,00	387,00	387,00	387,00
Dépassement des limites (2-1)	21,13									

En M€ au 31/12/2022	A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20
Gap Synthétique(1)	-34,78	-68,45	-131,16	-32,61	73,97	80,09	82,99	95,23	111,67	94,81
Limite (2)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Dépassement des limites (2-1)										

En M€ au 31/12/2022	A21	A22	A23	A24	A25	A26	A27	A28	A29	A30
Gap Synthétique(1)	109,95	86,62	43,86	13,59	1,09	-2,32	-4,40	-4,63	-4,49	-3,45
Limite (2)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Dépassement des limites (2-1)										

III. Risque de change

Le risque de change est le risque de perte en capital ou sur des revenus sur une position de change du fait de l'évolution défavorable d'une devise. Il est constitué du risque de change opérationnel sur l'activité prêts en CHF de la CR, sur les expositions en devises des OPCVM de notre portefeuille de placement, et du risque de change structurel relatif à notre participation dans CA Next Bank.

1. Le risque de change structurel

Le principe général est la mise en place de couverture des positions de change structurelles (investissements en devises étrangères), puis leur ajustement à la hausse ou à la baisse afin d'immuniser le ratio CET1 contre les variations de change.

Le CAFC est exposé au risque de change structurel au titre de sa participation dans CA Next Bank (filiale commune avec les Caisses Régionales frontalières de la Suisse) libellée en CHF (55 MCHF soit en contrevaletur 56 M€) alors que la devise du bilan de la Caisse Régionale est l'euro, l'écart de réévaluation passant en capitaux propres en norme IAS.

Le COFI du 28/06/2019 a pris la décision de ne pas couvrir cette position avec toutefois la mise en place d'un calcul trimestriel et d'un reporting semestriel au COFI de la position de risque de change structurel du CAFC.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'activité prêts en CHF de la CR, et des expositions en devises des OPCVM de notre portefeuille de placement.

Les Caisses Régionales n'étant pas autorisées à s'exposer au risque de change sur leur bilan, les prêts en CHF réalisés par le CAFC sont financés par des avances et emprunts en CHF. Indépendamment de la position bilan, la CR est exposée au risque de change sur le PNB de son activité de prêts et de refinancement en CHF. En effet, l'encours de prêts en CHF produit un PNB qui sera perçu pendant plusieurs années libellées en CHF, alors que la devise du résultat de la Caisse Régionale est l'euro.

Le CAFC est donc exposé au risque de variation du montant en euro de ce PNB en CHF, en raison des risques de baisse du CHF (hausse de la parité CHF/EUR)

Concernant le risque de perte de valorisation sur les OPCVM ayant des expositions en devises hors zone Euro, la Caisse Régionale de Franche Comté est très peu exposée et le risque considéré comme minime.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif du Groupe, et par conséquent de la Caisse Régionale de Franche Comté, en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) font l'objet d'un reporting à Casa.

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse Régionale de Franche Comté s'appuie sur celui du groupe Crédit Agricole. Il est structuré autour des groupes d'indicateurs suivants :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an et le cas échéant modifié. La Limite Court Terme est revue semestriellement. Par ailleurs, la liquidité des portefeuilles constituant les réserves de la Caisse Régionale en cas de crise est suivie mensuellement.

3. Gestion de la liquidité

La Caisse Régionale de Franche Comté établit un plan de refinancement annuel optimisant, au-delà de la constitution de la Position en Ressources Stables (PRS) cible, l'accès équilibré aux ressources de court terme dans le cadre des limites en vigueur et le recours aux ressources de marché à taux avantageux de type avances spécifiques CRH, SFH et BEI et avances globales, dans le respect des mesures d'encadrement de la liquidité définies par la réglementation et par le Groupe Crédit Agricole.

Les orientations et axes de refinancement sont notamment les suivants :

- Amélioration des gisements de créances éligibles mobilisables à des refinancements collatéralisés à des coûts optimisés,
- Optimisation de la consommation de la limite CT de la Caisse Régionale dans le respect des limites en vigueur,
- Offre d'une nouvelle gamme de DAT Trésorerie à destination de grands Corporate,
- Réactivation au besoin des programmes NEUCP / MTN.

4. Données quantitatives

4.1 Bilan cash au 31 décembre 2022

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse Régionale, l'excédent de ressources stables du bilan cash est calculé mensuellement.

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Bilan cash bancaire au 31 décembre 2022

BILAN SYNTHETIQUE	2022.07	2022.08	2022.09	2022.10	2022.11	2022.12	Var M/M.12
Replacements LT	150	150	151	157	1.659	1.657	-2
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	-1	-1	-1	-1	0	-1	-1
Actifs clientèle	12.529	12.531	12.620	12.613	12.685	12.743	58
Autres Actifs (Emplois permanents)	1.560	1.504	1.517	1.486	1.535	1.562	27
Total actifs	14.238	14.185	14.287	14.255	15.879	15.961	82
Ressources de marché LT	3.773	3.784	3.774	3.748	-3.742	2.995	-747
Passif de négoce nécessaire à l'activité	168	246	378	355	303	378	75
Ressources clientèle	9.713	9.761	9.762	9.750	9.746	9.844	97
Autres Passifs (Ressources permanentes)	-2.511	-2.453	-2.481	-2.498	-2.509	-2.520	-10
Total passifs	16.166	16.244	16.395	16.291	16.301	16.736	435
PRS (Position en ressources stables)	1.928	2.060	2.107	2.035	1.924	1.777	-647
CRS (Coefficient de ressources stables)	115,2%	116,2%	116,5%	115,9%	113,4%	109,9%	-4,5%
PRS* (Position en ressources stables)	817	949	997	925	813	799	-14

M+L+K+J-G-F-E-D
(J+K+L+M+G)/(D+E+F)
PRS-110M€ jusqu'à fin nov
PRS-478M€ à partir de déc

Le bilan cash bancaire de la Caisse Régionale de Franche Comté, à 15 961 millions d'euros au 31 décembre 2022, fait apparaître un excédent de ressources stables sur emplois stables, de 1 277 millions d'euros, ou de 799 millions d'euros corrigés du TLTRO. A noter l'impact du retraitement de l'opération EVERGREEN dans la PRS sur les passifs (+ 1 502M€).

Le Groupe continue de bénéficier de sa participation active aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO 3 » de la Banque centrale Européenne, réalisées dans le contexte de crise Covid-19, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. L'encours total T-LTRO 3 pour la Caisse Régionale s'élève à 632 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'excédent de 1277 millions d'euros appelé "position en ressources stables" permet à la Caisse Régionale de Franche Comté de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres).

Conformément aux instructions du Groupe (via la LJ 2021-084) la Caisse régionale présente un ratio NSFR de plus de 100% à compter du 28 juin 2021 et doit se fixer une marge de sécurité afin de respecter cette exigence réglementaire.

Il a été validé en Comité Financier du 24/01/2022 de fixer une limite à 110% : 100% réglementaire + 10% marge de sécurité. Ce ratio fait l'objet d'une présentation trimestrielle en COFI.

Une alerte devra être faite en cas de non-respect à minima au Comité des Risques.

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 2995 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de 973 millions d'euros sur l'exercice.

4.2 ÉVOLUTION DES RESERVES DE LIQUIDITE DE LA CAISSE REGIONALE

	VM 31/07/2021	VM 31/08/2021	VM 30/09/2021	VM 31/10/2021	VM 30/11/2021	VM 31/12/2021	Var M/M.12
Poste 1. Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes	542	529	315	304	308	309	1
Poste 2. Obligations sécurisées éligibles banque centrale	0	0	0	0	0	0	0
Poste 3. Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	282	263	253	255	267	258	-9
Poste 4. Actions appartenant à un indice majeur	7	8	7	8	8	8	0
Poste 5. OPCVM à VL quotidienne	227	227	12	13	14	14	0
Poste 6. Titres bancaires éligibles BC	0	0	0	0	0	0	0
Poste 7. OPCVM à VL non quotidienne	20	22	23	23	24	20	0
Poste 8. Autres titres non éligibles BC	15	15	15	15	15	14	0
Poste 9. Créances mobilières auprès de la banque centrale	924	922	904	890	905	1597	693
Poste 10. Autres réserves mobilières en central	0	0	0	0	0	0	0
	2018	1986	1530	1507	1540	2224	684

Les réserves de liquidité après décote atteignent 2 224 millions d'euros au 31 décembre 2022 et comprennent :

- 1 597 millions d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 309 millions d'euros d'émissions des états de l'OCDE ou organismes supranationaux ;
- 258 millions d'euros d'émissions corporate, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC d'euros de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;

Les réserves de liquidité sur 2022 s'élèvent en moyenne à 1 800 millions d'euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

4.3 RATIOS REGLEMENTAIRES

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Conformément aux instructions du Groupe, la Caisse Régionale remonte à CASA les LCR quotidiens calculés par l'intermédiaire de l'applicatif Groupe NewDeal .

Ce ratio prévoit que les établissements doivent disposer de réserves de liquidité de haute qualité permettant de faire face aux sorties nettes de trésorerie à 1 mois provoquées par un scénario de stress sur la collecte clientèle associé aux tombées de refinancement. Depuis le 1er octobre 2015, les seuils minimaux internes au groupe concernent le LCR comptable, seul reconnu par la réglementation et les régulateurs.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

LCR sans retraitement de l'OFI pour les Caisses Régionales et Crédit Agricole SA			
	Encours Total (M€)	Encours pondérés (M€)	Dont CC LCR
Réserve	1202	1168	
Total Titres de niveau 1	1104	1103	568
Total Titres de niveau 1 B	0	0	
Total Titres de niveau 2 A après CAP L1/L2	44	38	
Total Titres de niveau 2 B après CAP L1/L2	54	27	
Outflows	5695	1143	
Inflows		165	
Inflows exemptés du cap		0	
Sorties de trésorerie nettes après cap		977	
Déficit/excédent de liquidité		192	
Ratio LCR		119,62%	

Conformément aux instructions du Groupe, et suite à la décision du Comité Financier du 24/01/2022, la Caisse Régionale pilote son LCR à 110% + 632 M€ de TLTRO pour l'année 2022.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les Caisses régionales doivent présenter un ratio NSFR de plus de 100% depuis le 28 juin 2021. Le ratio NSFR de la Caisse Régionale s'établit à 105,2% au 31/12/2022.

V. Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond exclusivement à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39) hors swaps A3C et swaps de micro-couverture.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine au travers du calcul mensuel des risques de taux EUR et CHF et donnent lieu rétrospectivement à une analyse semestrielle par génération (macro-couverture générationnelle). Cette méthode met en relation les swaps de couverture de taux et les crédits couverts regroupés par génération annuelle. Le périmètre de la Caisse Régionale intègre la macro-couverture taux fixe en euros et en CHF, ainsi que la macro-couverture inflation en euros.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

L'ensemble des informations relatives à la politique de couverture du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie « Informations au titre du Pilier 3 » du chapitre 5 « Risques et Pilier 3 ».

2.7 RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné au sein de la Caisse Régionale de Franche-Comté, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité de contrôle interne) ;
- mission du managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ; assisté dans ses fonctions par le gestionnaire Risques opérationnels
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées annuellement et exploitées avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité Risques Opérationnels. Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019. Ces dernières ont été déclinées dans une norme, publiée en décembre 2021, dédiée à la maîtrise des risques des activités externalisées au sein du Groupe.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle des indicateurs risques opérationnels conformément aux limites définies par la Caisse Régionale. Validation annuelle par le Comité RO de l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel de la Caisse Régionale.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

II. Méthodologie

La Caisse Régionale utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA pour les entités du Groupe Crédit Agricole a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

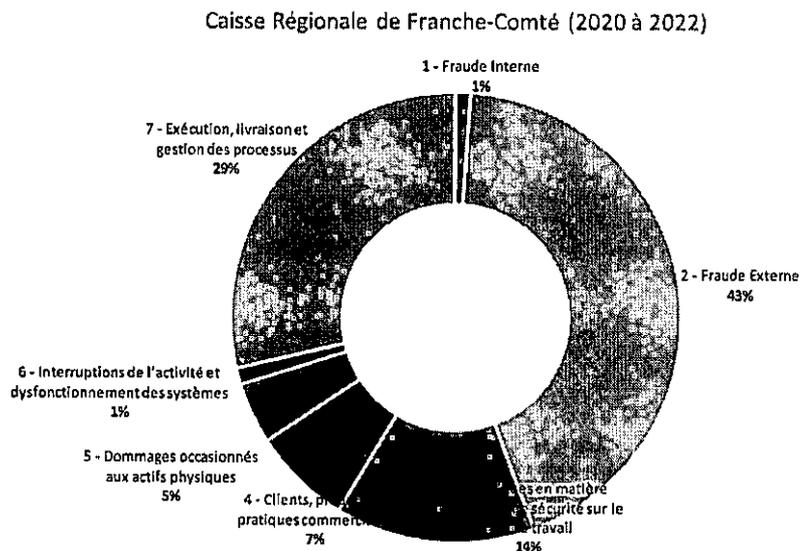
Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise des bases externes de type ORX Insight, SAS OpRisk et ORX News.

III. Exposition

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2020 A 2022)

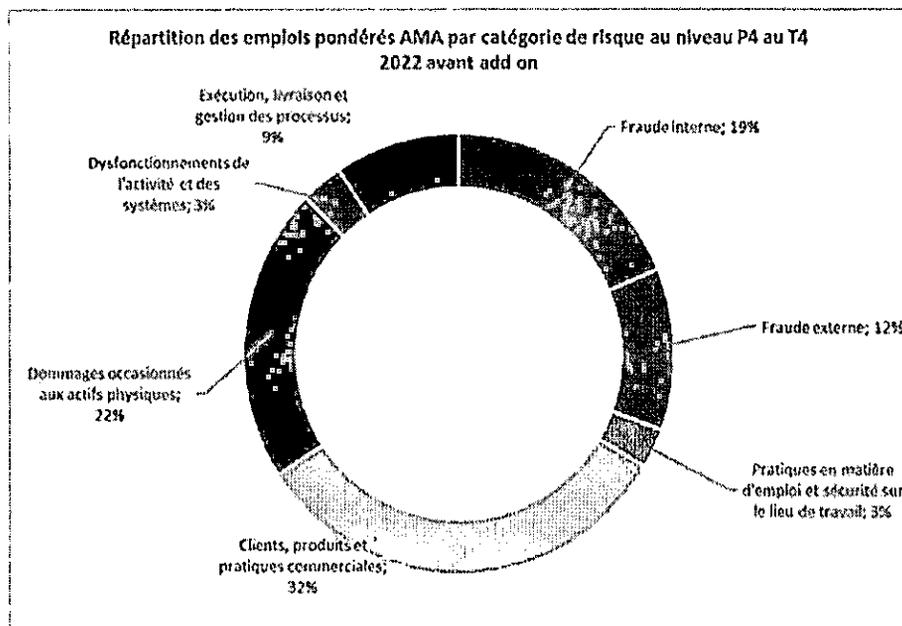


D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale de Franche Comté :

- La catégorie de risques « Fraude Externe », avec une exposition à la fraude externe qui reste significative, notamment pour le domaine des moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux)
- La catégorie de risques « Exécution, livraison et gestion des processus », notamment liée à des erreurs de traitement, défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement de dossiers, défaut d'analyse de données, ...

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale de Franche-Comté au Risque Opérationnel.

REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2022)



IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse Régionale par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

La Caisse Régionale de Franche-Comté dispose au 1er janvier 2022 des contrats d'assurances suivants auprès de la CAMCA : Globale de Banque, Assurance de personnes, Dommages aux biens, Responsabilité civile, Garantie financière, Automobile et Cyber SI-Secure.

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole.

2.9. RISQUES JURIDIQUES

- Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2022. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 20/06/2022, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.
- Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2022 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse Régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté

2.10. RISQUES DE NON-CONFORMITE

La Conformité porte la responsabilité d'insuffler au sein du Groupe une culture d'éthique, de transparence et de loyauté sans faille, en résonance avec nos valeurs historiques que sont l'utilité, la proximité, la responsabilité et la solidarité ainsi qu'avec notre raison d'être, déclinée en piliers Clients, Sociétal et Humain.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), le groupe Crédit Agricole a ainsi pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable.

Pour ce faire, la Direction de la Conformité a lancé sa feuille de route stratégique Smart Compliance, dont l'objectif est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une dimension plus opérationnelle au service des directions et des entités, sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle. La vision de la Smart Compliance se décline selon deux axes : un axe défensif visant à protéger le groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité. En 2022 le comité de direction en date du 28 novembre a validé le lancement de la démarche SMART COMPLIANCE au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté sur le 1er semestre 2023.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne du Groupe. Le Comité de Management de la Conformité Groupe, présidé par la Direction générale, se réunit tous les mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'Administration et au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs,

management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que pour déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la Direction de la Conformité Groupe (DDC) assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité). Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance des entités et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité de la Directrice de la Conformité du Groupe, elle-même rattachée directement au Directeur Général Délégué de Crédit Agricole SA, en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent. Afin de développer l'intégration de la ligne métier et de garantir l'indépendance de ses fonctions, les Responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole SA sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose ; les responsables conformité des Caisses Régionales ont un lien fonctionnel vers la Direction de la Conformité. Les effectifs de la Ligne Métier Conformité du Groupe ont quasiment doublé en sept ans pour atteindre plus de 1800 postes à fin 2021. 50 % de ces postes sont dédiés à la Sécurité Financière, 20 % à la Protection de la clientèle et les 30% restant aux activités telles que la Formation, l'intégrité des marchés, le Pilotage ou la Protection des données personnelles. La Banque de proximité en France et à l'International regroupe 42 % de ces effectifs, les activités de Grande Clientèle et de Banque Privée 25 %. La DDC va renforcer en 2022 l'animation Ressources Humaines afin de faciliter les évolutions de carrière et développer l'attractivité de la ligne métier conformité au sein du Groupe.

La Direction de la Conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise : conformité et intégrité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement au Directeur de la Conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la filière DPO du Crédit Agricole.

La Direction de la Conformité Groupe assure également l'animation et la supervision de la Ligne Métier Conformité. Lancé en 2021, le dispositif Smart Supervision s'attache à renforcer la supervision des entités par une méthodologie homogène, structurée et consolidée. La méthodologie vise, via une approche par les risques, à prioriser des thématiques de supervision par entités et à assurer un pilotage resserré des entités en fonction des écarts constatés. Cette méthode s'appuie sur des tableaux de bords automatisés et des capteurs de risque optimisés et rationalisés.

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté le service conformité a été renforcé des 2 dernières années par la création de 2 postes et la montée en charge de tous les techniciens vers une qualification d'analystes. Ce renforcement des postes et des compétences permet une meilleure maîtrise des risques de non-conformité.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Ethique diffusée en 2017. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. En 2021, le programme de sensibilisation à l'éthique s'est intensifié avec notamment la diffusion de communications (newsletter, bandes dessinées, vidéos de membres du Comex de Crédit Agricole S.A.) et le renouvellement du quiz "L'éthique et vous". En outre, des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de

lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Les entités se sont dotées d'un Code de conduite qui vient la décliner opérationnellement la Charte éthique. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la Loi Sapin II) son dispositif de lutte contre la corruption. Celui-ci est aujourd'hui déployé dans toutes les entités du Groupe, en France et à l'étranger, quelle que soit la nature de leurs activités (banque de détail, banque d'investissement, crédit à la consommation, assurance, immobilier...).

Ainsi, le Groupe dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est une des premières banques françaises à avoir bénéficié de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté a obtenu en 2021 en propre la certification ISO 37001 qui a eu court sur l'année 2022 et a été renouvelée.

Lanceur d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a mis en place en 2019 un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...).

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de cette plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole, soit plus de 300 entités et près de 150 000 personnes. A ce stade, plus de 200 alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif.

Sécurité Financière

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance Client

Conformément à la feuille de route, 2021 a été l'année de refonte à l'échelle du Groupe (toutes entités, tous segments de clients) des démarches de connaissance client, de mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des entités et de suivi du déploiement par la mise en place d'indicateurs de suivi et de pilotage. Il est à noter que la démarche visant à actualiser la Connaissance Client lors des opportunités commerciales (révision par anticipation) a fortement contribué à la campagne de révision 2021. En complément, la fiabilisation des bases clients se poursuit afin de renforcer la qualité des données et du criblage de ces bases.

Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. Enfin, 2021 a été marqué par l'amplification des démarches de partage du KYC entre entités du Groupe avec pour effets de faciliter les démarches de KYC sur les clients multi-entités et éviter "un irritant client" (multiples sollicitations). La feuille de route 2022 vise à amplifier les démarches menées au cours des années précédentes : atteindre la cible de 100% du périmètre de révision 2022, renforcer les contrôles de la qualité, de la cohérence et de la fiabilisation des KYC (données/documents), poursuivre et amplifier la révision par anticipation afin de réduire les volumes à traiter les années suivantes, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, améliorer et fiabiliser le processus de connaissance des clients réalisant des activités à l'international.

Au sein de la caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté la révision du KYC a été prise en charge comme suit : création du COPIL révision KYC, comité de suivi mensuel avec les services du bancaire et de la direction de l'excellence relationnelle, mise en place en plus du contrôle quantitatif du contrôle qualitatif, animation des ateliers de la conformité avec les référents conformité. Le déploiement du processus a fait l'objet de points d'avancement présentés en CODIR pour un pilotage au niveau de la gouvernance.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est une préoccupation majeure pour le Groupe. Le dispositif Groupe repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Le cadre réglementaire et de supervision en matière de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme fait l'objet d'importants échanges au niveau européen dans le cadre de la mise en place d'une autorité de supervision européenne. En 2021, le dispositif national français de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a fait l'objet d'une évaluation par le Groupe d'action financière (GAFI). Dans ce cadre et eu égard à l'évolution des risques de délinquance financière, les standards et les attentes des autorités évoluent rapidement en la matière.

Ainsi, le Groupe est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour répondre à ces nouveaux enjeux et à s'adapter continuellement aux nouveaux risques. En 2021, cela s'est notamment traduit par des travaux de niveau groupe sur l'organisation du contrôle interne en matière de LCB FT à la lumière des exigences posées par l'arrêté du 6 janvier 2021. Des travaux ont été menés afin d'optimiser les outils de sécurité financière en particulier pour faciliter la coopération et l'échange d'informations intra-Groupe.

Sanctions internationales

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines.

Les poursuites pénales à l'encontre de CACIB ont été levées le 19 octobre 2018 et le Groupe Crédit Agricole a achevé le 23 avril 2021 la réalisation des 118 jalons du plan remédiation OFAC, au terme de 5 années de travaux de transformation profonde destinés à renforcer la maîtrise des risques liés aux sanctions internationales. Ainsi, par exemple, toutes les entités du groupe ont vérifié, et le cas échéant mis à jour, les données de leurs clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales. Les projets de centralisation sur des plateformes administrées par le Groupe du filtrage des flux de paiements, et des noms des clients, fournisseurs et autres tiers ont été finalisées. Plus de 63 millions de tiers sont maintenant criblés sur ces plateformes Groupe. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international (trade finance) a été renforcé et automatisé. Pour autant, les accords de 2015 avec les autorités U.S. restent en

place : chaque entité doit désormais s'assurer que les actions mises en place dans le cadre du plan USLCP sont effectives, pleinement intégrées aux processus opérationnels de la Banque et durables.

En 2022, le comité de direction a créé une cellule de crise UKRAINE-RUSSIE permettant de suivre toutes les semaines les impacts de la crise, le respect des différentes salves de sanctions internationales et le repositionnement des seuils de surveillance.

Prévention de la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude a été déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une unité dédiée de coordination de la lutte contre la fraude a été créée au niveau Groupe, au sein de la Direction de la Conformité Groupe, ainsi que des unités équivalentes dans chaque entité du Groupe, constituant ainsi la ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et de la corruption. Un responsable de la coordination de la Prévention de la fraude a été désigné dans la totalité des Caisses Régionales et des filiales françaises et internationales, et un comité faitier de coordination de la prévention de la fraude, animé par la DDC, se réunit régulièrement associant les autres fonctions support concernées par les problématiques de fraude (IT, service des paiements...) ainsi que les principales entités du groupe.

La gouvernance dans les entités est très présente avec une implication prégnante du management et la mise en place, dans de nombreuses entités, de services spécialisés dans le traitement des alertes Fraude (experts, outils spécifiques). Dans chaque entité, un comité dédié (Comité de Contrôle Interne ou Comité de Coordination de la Prévention de la Fraude) est mis en place afin de piloter notamment des plans d'actions appropriés à chaque entité.

Des outils informatiques ont été déployés au niveau du Groupe pour détecter les cas de fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux, ainsi que dans le domaine des prêts et des crédits. Un effort a également été conduit pour optimiser la détection des faux documents et un partenariat est, notamment, en cours de finalisation avec les services du ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés).

Des modules de formation et de sensibilisation, à l'intention des collaborateurs du Groupe et également des clients, sont à disposition des entités et font l'objet d'actualisations régulières en fonction de l'évolution des menaces et des modes opératoires des fraudeurs.

Depuis 2020, la crise sanitaire du COVID 19 a constitué une opportunité immédiatement saisie par de nombreux escrocs et par des groupes criminels organisés, notamment via Internet (phishing) et en matière d'escroqueries par ingénierie sociale (fraudes au président, abus de confiance, placements frauduleux...). Le Groupe Crédit Agricole a pris des dispositions sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées en matière de sensibilisation des collaborateurs et des clients, de renforcement des outils de détection et des travaux sont en cours pour mieux accompagner les entreprises clientes qui seraient victimes de cyberattaques, avec ou sans demande de rançon.

En 2022 la Caisse Régionale de Franche-Comté a créé un POLE FRAUDE destiné à gérer en direct entre expert des moyens de paiements et clients les fraudes.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. En 2021, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil. Le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière a notamment été sensiblement renforcé pour protéger davantage nos clients, autour d'une approche en trois étapes :

- Prévention : poursuite du déploiement au sein des Caisses régionales du service Alerte Découvert. Ce service permet à tout client dont le compte passe en découvert, ou au-delà de son découvert autorisé, d'en être avisé. Le réapprovisionnement du compte dans la journée permet d'éviter la facturation d'une commission d'intervention

- Détection et accompagnement des situations de fragilité avérée : mise en œuvre d'une approche par client tant au niveau de la détection que du plafonnement de certains frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte
- Rétablissement : accompagnement des clients revenus à une situation financière stable et saine

Protection des données personnelles

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif du groupe Crédit Agricole déployé en 2018 a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le Privacy by Design dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe. Une attention particulière a été portée sur le devoir d'information des personnes, grâce à un enrichissement de la Politique de protection des données personnelles des Caisses Régionales, accessible à tous. L'année 2022 sera notamment consacrée à l'actualisation du dispositif normatif du Groupe en vue d'y intégrer les dernières jurisprudences, et à la diffusion d'une nouvelle formation obligatoire pour les collaborateurs les plus exposés.

En 2022 la Caisse Régionale de Franche-Comté a sollicité l'intervention du cabinet d'audit ADENOV pour un audit de toute la fonction RGPD. Le rapport d'audit conclut à un taux de conformité de 87%. Des plans d'actions sur 2023 seront mis en place pour corriger les points de non-conformité.

Finance durable

La Finance Durable est un pilier du Projet Groupe 2022 Crédit Agricole, notamment dans le cadre du volet « Engagement Sociétal ». A ce titre, la fonction Conformité contribue au programme de transformation Finance Durable du Groupe en lien étroit avec l'ensemble des fonctions et métiers impactés (Finance, Risques, Projet Sociétal) depuis 2021. En particulier, la Direction de la Conformité est en charge de la mise en place des réglementations européennes visant à la transparence et à la protection de la clientèle sur les sujets de durabilité. Elle accompagne notamment les métiers dans l'évolution des démarches conseil et de l'offre de produits afin de proposer une offre durable cohérente avec les attentes des clients et de la société. Au-delà des enjeux réglementaires, la fonction Conformité soutient activement les engagements sociétaux volontaristes du Groupe et contribue à l'acculturation « Finance Durable » des équipes métiers.

L'intégrité des marchés

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. et ses filiales disposent d'un dispositif mondial de centralisation de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer le cas échéant tout franchissement de seuil d'entités du Groupe dans les délais réglementaires. Ainsi, 27 franchissements de seuil ont fait l'objet en 2021 d'une publication publique via l'autorité de contrôle nationale compétente.

Par ailleurs, suite à un audit de la Réserve Fédérale américaine (Fed) en 2019 portant sur le reporting réglementaire relatif au BHCA (Bank Holding Company Act), un plan d'action avait été mis en œuvre en vue d'intensifier les remontées d'informations entre les entités du Groupe et Crédit Agricole SA, en charge de la réalisation de ce reporting. Le plan d'action s'est terminé en 2021 et la Fed en a constaté la bonne fin.

Intégrité des marchés

Par les dispositifs mis en place, le Groupe participe d'une part à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. D'autre part, le Groupe veille au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, les outils de détection des abus de marché et des conflits d'intérêt potentiels ont fait l'objet d'évolutions majeures qui en ont considérablement renforcé l'efficacité. Les procédures sont

régulièrement révisées et le dernier chantier d'importance a porté sur la revue des dispositifs d'encadrement permanent de l'information privilégiée, outil primordial dans la lutte contre les abus de marché.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations) et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des procédures permettant de décliner ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2021, une simplification des normes Groupe FATCA/EAI a été entreprise. Cette action a eu pour objectif de rendre la compréhension de ces réglementations plus aisée pour l'ensemble des entités du Groupe tout en allégeant les normes des dispositifs devenus obsolètes.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été entreprises en 2021 dans l'objectif de mieux informer les clients sur les réglementations FATCA/EAI. Dans ce cadre, un portail FATCA/EAI a été mis pour les Caisses Régionales. Enfin, des actions visant à collecter des informations fiscales (le numéro d'identification fiscale – dans le cadre de FATCA et EAI) ont été réalisées en 2021.

Formations réglementaires

Le Groupe a poursuivi en 2021 ses travaux de mise à jour et d'enrichissement de son offre en matière de formation à la maîtrise des risques de non-conformité. Parmi les nouveautés figurent la création de formations dédiées à la lutte contre les abus de marché, à la lutte contre la corruption, ou encore la création d'un parcours de formation obligatoire dédié à l'obtention de la capacité professionnelle en immobilier. Les nouveautés 2022 porteront notamment sur une formation avancée concernant la protection des données personnelles.

Innovation et technologie

La Direction de la Conformité gère directement des dispositifs informatisés permettant de se conformer aux réglementations en vigueur. Elle s'est ainsi dotée depuis sa création d'une maîtrise d'ouvrage orientée direction de projet, administration et production opérationnelle pour gérer et mutualiser lorsque c'est utile les systèmes informatiques de conformité.

L'équipe centrale Conformité et Systèmes est ainsi en charge de la gestion du filtrage des paiements centralisé sur 2 plateformes à Paris et à Lausanne (154 entités couvertes, 75 millions de paiements filtrés); du filtrage des opérations de trade finance (70 entités couvertes); du criblage des tiers (une centaine d'entités couvertes, 70 millions de tiers); du paramétrage et de l'administration de l'outil de lutte contre le Blanchiment dans la Banque de détail (51 entités couvertes); de la responsabilité de l'outil de partage d'informations négatives (130 entités couvertes); des travaux d'optimisation de l'outil de détection des abus de marché pour la banque de détail France (plus d'une quarantaine d'entités couvertes); de la gestion de l'outil de remontée des indicateurs et des contrôles réalisés par les entités, de l'outil de suivi des attestations et dérogations de conformité et de l'outil de cartographie des risques « Sanctions Internationales » (EWRA). Enfin, une équipe de data scientists est embarquée au sein de DDC et a notamment réalisé plusieurs modèles d'Intelligence Artificielle (IA) dans les domaines du filtrage des paiements et de la lutte contre le blanchiment.

Dans le même temps les efforts se sont poursuivis pour réduire le nombre d'alertes non pertinentes tout en améliorant la détection à périmètre constant de couverture des risques (efficacité opérationnelle). A cette fin, l'emploi de techniques déterministes classiques mais aussi de réalisations fondées sur l'IA a été renforcé. La Direction de la Conformité continue d'investir dans les travaux d'innovation en lien avec l'IA avec la signature d'une convention de sponsoring et de travaux communs avec la chaire Mines-Telecom Paris spécialisée dans ce domaine (IA et Conformité).

Conformité native et Compliance Valley

L'équipe Conformité Native a continué d'accompagner en 2021 l'innovation dans les parcours clients et les processus back/front, sur tous les segments de clients, pour les rendre conformes nativement. Des solutions de Fintechs ont été intégrées, comme par exemple le contrôle identitaire en utilisant la vidéo du téléphone portable de la personne concernée.

La conformité s'appuie par ailleurs sur des solutions technologiques pour fluidifier, automatiser et simplifier les processus tels que l'utilisation de la blockchain pour tracer l'envoi de documents d'information client, ou la mise à disposition d'un Chatbot dédié à la conformité afin d'apporter des réponses aux questions portant sur tous les domaines de la conformité, ou encore des interfaces de data visualisation afin de faciliter le pilotage des indicateurs de conformité.

Le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité "Compliance Valley" a lancé au second semestre la deuxième édition du Concours Startup Compliance, qui donnera lieu à la mise en œuvre d'innovations en 2022 comme par exemple une solution de vérification automatique de l'adresse client ou encore un outil de veille réglementaire intelligent. Compliance Valley s'appuie sur une communauté de plus de 100 collaborateurs, issus de toutes les entités du Groupe, animée pour transformer la conformité par l'innovation. En 2021, ces collaborateurs ont notamment participé à des formations poussées aux nouvelles technologies et nouveaux domaines de conformité comme l'identité numérique ou la blockchain.

6. Comptes consolidés

Cadre général

Etats Financiers consolidés

Notes annexes aux états financiers

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2022

7. Etats financiers individuels

Comptes annuels

Notes annexes aux comptes annuels

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2022

8. Informations générales

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale

9. Attestation du responsable de l'information financière (concerne uniquement les CR Cotées)

Glossaire

ACRONYMES

ABE
Autorité bancaire européenne ou *European Banking Authority* (EBA)

ACPR
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Afen/Medef
Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

AMF
Autorité des marchés financiers

BCE
Banque centrale européenne

ESG
Environnement, Social, Gouvernance

EII
Entreprise de taille intermédiaire

IFRS
International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME
Petite et moyenne entreprise

PMT
Plan à moyen terme

RBE
Résultat brut d'exploitation

RSE
Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP
Supervisory Review and Evaluation Process

TPE
Très petites entreprises

TERMES

Actifs grevés
Les actifs grevés sont ceux qui sont immobilisés comme une garantie, sûreté ou rehaussement de crédit pour une transaction, quelle qu'elle soit.

ANPA *Actif net par action* / **ANTPA** *Actif net tangible par action* (1)
L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des ATJ rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des ATJ c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

Agence de notation
Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

ALM *Asset and Liability Management – gestion patrimoniale*
La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

ANC *Actif net comptable* (1)
L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe auquel ont été retraités le montant des émissions ATJ, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

Appétit *Appetite for risk*
L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par mesure, que le Groupe est prêt à prendre en regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT 1 *Additional Tier 1*
Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dérogés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Autocontrôle
Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNP, puisque elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3
Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en matière de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – *Capital Requirement Regulation*).

BANPA *Bénéfice net par action* (1)
C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qui est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

CCA *Coût de capital d'associés*
Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI *Certificat commercial d'investissement*
Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils donnent à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

(1) Indicateur ajusté de performance.

Collatéral

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours ⁽¹⁾

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début du période).

Coût du risque

Le coût du risque englobe les dévaluations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (crédence, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (jugés), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

Couverture de portefeuille de prêt

L'impact des couvertures de prêt valorise les variations de marché de la couverture du risque de crédit et le niveau des réserves qui en découlent.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Crédit Agricole S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

Crédit Agricole S.A. entité sociale

Entité juridique exerçant la fonction d'organe central et de tête du réseau du Crédit Agricole et assurant l'unité financière du Groupe.

CVA Credit Valuation Adjustment

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DVA Credit Valuation Adjustment

Le Credit Valuation Adjustment (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations positives des instruments financiers ; il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'emetteur sur la valorisation des instruments.

Dilution

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Dividende

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'Administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD Exposure At Default

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (y compris de crédit).

Écart d'acquisition/survaloir

Un écart d'acquisition ou survaloir est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, conformément à l'impact étant porté au compte de résultat.

EP Epargne salariale / EVA titre d'investissement

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

EL Événement de crédit

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer la dette, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

Encours sous gestion

Indicateur de l'activité opérationnelle non reflété dans les états financiers consolidés du Groupe et correspondant aux actifs de portefeuille commercialisés par le Groupe, qui lui sont gérés, conseillés ou délégués à un gérant externe. L'encours sous gestion est mesuré pour chacun des fonds par la multiplication de la valeur liquidative unitaire (calculée par un valorisateur externe en conformité avec la réglementation en vigueur) par le nombre de parts/actions en circulation. Annuel consolidé l'intégralité des encours sous gestion de ses joint-ventures.

Établissement systémique

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.) figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (CSF) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, des systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux dépenses du Bâle 3.

FinTech Finance, Technologie

Une FinTech est une entreprise non bancaire utilisant les technologies de l'information et de la communication pour fournir des services financiers.

Flottant

Part du capital d'une entreprise cédée entre les mains du public. Le "public" est entendu comme l'ensemble des actionnaires susceptibles de céder ou d'acheter des titres à tout moment, sans avoir à se préoccuper des effets de leur décision sur le contrôle de l'entreprise et non liés par un contrat limitant leurs droits de cession (ex : pacte d'actionnaires). Entrent dans le flottant les titres détenus par les personnes physiques (y compris les salariés), et par les investisseurs institutionnels (SICAV, FCP, fonds de pension, sociétés d'assurance). Par opposition, la participation d'un actionnaire majoritaire n'est pas comptabilisée dans le flottant.

FCP Fonds communs de placement

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

FCPE Fonds communs de placement épargne

Dispositif d'épargne salariale au sein des entreprises proposant ce type de dépôt à leurs salariés. Les épargnants détient des parts de fonds communs de placement (FCP) attribués en contrepartie de

leurs versements et de ceux éventuels de l'entreprise pour leur compte (abandonnent).

FRiED *Factor Impact D'Impact*

Démarche de déploiement, de pilotage et de mesure des progrès en matière de RSE. FRiED est constitué de trois piliers et 19 engagements destinés à renforcer la confiance (Fides), développer les hommes et l'écosystème societal (Respect) et préserver l'Environnement (Demeter). L'indice FRiED mesure chaque année depuis 2011 les progrès réalisés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales en matière de RSE. Cet indice est validé chaque année par PricewaterhouseCoopers.

FSB *Financial Stability Board* ou **CSF** *Council of Stability Financière*

Le Conseil de stabilité financière a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20. Son objectif premier est donc de coordonner, au niveau international, les travaux des autorités financières nationales et des normalisateurs internationaux dans le domaine de la régulation et de la supervision des institutions financières. Créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, le FSB succède au Forum de stabilité financière institué en 1999 à l'initiative du G7.

Gestion d'actifs *Asset Management*

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clients d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

Gouvernement d'entreprise ou gouvernance

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

Green Bonds

Une *green bond* est une obligation "environnementale", émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale), destinée au financement de projets ou activités à visée écologique et/ou de conception durable. Ces instruments sont souvent utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de la protection des écosystèmes, de l'énergie renouvelable et de cultures écologiques.

GRI *Global Reporting Initiative*

La *Global Reporting Initiative* (GRI) est une structure de parties prenantes ou partenaires (monde des affaires, sociétés d'aide, organisation de protection des droits de l'homme, de l'environnement, du travail et des représentants de gouvernements) qui crée un cadre de travail commun pour l'établissement des rapports sur le développement durable.

Groupe Crédit Agricole

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA *High Quality Liquid Assets*

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

IRC *Index de recommandation client*

L'Index de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

ISR *Investissement socialement responsable*

L'investissement socialement responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

Investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. En rent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

LCG *Loss Given Default*

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Notation de crédit *Credit Rating*

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, Etat, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, tirages, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

NSFR *Net Stable Funding Ratio - Ratio de stabilité financière*

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturité plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM *Organe de placement investi en valeurs mobilières*

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

Parts sociales

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PER *Price Earnings Ratio*

Le ratio PER correspond au cours de l'action rapporté au BNPA (bénéfice net par action). Pour un actionnaire, il représente le nombre d'années de bénéfice nécessaires pour récupérer sa mise initiale. C'est un indicateur utilisé pour comparer la valorisation de différentes notions entre elles, par exemple au sein d'un même secteur d'activité. Un PER élevé est synonyme de forte valorisation, anticipant une forte croissance des résultats ou une valeur de la société qui n'est pas entièrement reflétée dans le résultat (par exemple détention de cash au bilan). Si une société a un PER de 15, on dit qu'elle capitalise 15 fois ses bénéfices.

PNB Produits net bancaire

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

Ratio de levier

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et les hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCH Liquidité Courante Ratio - Ratio de liquidité à court terme

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCH oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HOLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

MREL Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3", Indicateurs et ratios prudentiels).

PEL Provisions Epargne Logement

La provision Epargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être échus à court terme par leurs détenteurs.

Raison d'Être

La Raison d'Être se définit comme ce qui est "indispensable pour remplir l'objet social, c'est-à-dire le champ des activités de l'entreprise" (source : rapport Nolat-Sanard). La Raison d'Être du Groupe Crédit Agricole ("Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société") ne correspond pas à une notion statutaire et a été formulée dans le cadre du projet de Groupe et du PMT-2022.

Relation

Une opération est dite "relative" quand elle augmente la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Résolution

Réécourt de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

RBE Résultat brut d'exploitation

Le RBE est égal au produit net bancaire déduction des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation auquel on déduit le coût du risque.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat déduction de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG attribuable aux actions ordinaires - attributif

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat part du Groupe auquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RNPG sans ajuster

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié auquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels).

ROE Retour sur fonds propres - Return on Equity

Le ROE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

ROTE Retour sur fonds propres ajustés - Return on Tangible Equity

Le ROE (Return on Tangible Equity) détermine la rentabilité sur capitaux propres tangibles (actif net de la banque retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

Sociétaire

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, nées Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées, ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

SICAV Société d'investissement à capital variable

Une société d'investissement à capital variable est une catégorie d'OPCVM qui permet aux investisseurs d'investir dans un portefeuille d'actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d'actifs, un thème d'investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

Solvabilité

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond notamment à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

Solvabilité 2

Directive européenne relative aux entreprises d'assurance et de réassurance dont l'objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, via trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l'objet d'une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Spread de crédit

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

Spread émetteur

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

Stress test au bar de résistance

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

Taux directeur

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque

centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

Titres subordonnés

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende ou réalisation d'un bénéfice).

TSDI Taux subordonné à durée indéterminée

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

TSS Titres super subordonnés

Émission subordonnée de caractère perpétuel entraînant une rémunération perpétuelle. Leur durée indéterminée provient de l'absence d'un engagement contractuel de remboursement qui s'effectue au gré de l'émetteur. En cas de liquidation, ils sont remboursés après les autres créanciers.

TLAC Total Loss Absorbing Capacity

Le ratio TLAC a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière. Il vise à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB) (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3 Indicateurs et ratios prudentiels").

VaR Value at Risk - Niveau 100%

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading VaR à 99 % sur 10 jours, conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique.